



Président : M. Paul J. F. LUSAKA (Zambie).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (suite)

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue aux Nations Unies à M. José Napoleón Duarte, président de la République d'El Salvador, et je l'invite à s'adresser à l'Assemblée générale.

2. M. DUARTE (El Salvador) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, c'est un honneur pour ma délégation ainsi que pour moi-même de pouvoir vous exprimer en cette occasion nos félicitations les plus sincères et les plus cordiales à l'occasion de votre élection à la présidence de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale.

3. Nombre des grands problèmes de la société internationale ainsi que les possibilités et procédures permettant de les résoudre vont être examinés ici, afin de consolider l'entente, la paix et la sécurité entre les nations. Je tiens à exprimer la reconnaissance du peuple et du Gouvernement d'El Salvador pour le travail laborieux et infatigable effectué par le Secrétaire général en faveur de la paix, de la sécurité et de la coopération entre les peuples.

4. Je suis venu à l'Assemblée générale à la trente-sixième session en 1981 [17^e séance] en tant que président de la Junte révolutionnaire du Gouvernement d'El Salvador pour expliquer au monde la crise dans laquelle se trouvait mon pays et lui présenter le processus de démocratisation que nous nous proposons de réaliser et que nous avons pleinement réalisé en procédant aux premières élections libres en El Salvador, afin d'élire l'Assemblée nationale constituante qui a rétabli l'état de droit et reçu le pouvoir des mains de la Junte révolutionnaire, sans aucune réticence, ce qui est normal dans une nation républicaine et démocratique.

5. Les représentants des Nations Unies ont accueilli avec plaisir ce message, bien qu'ils fussent sceptiques quant aux possibilités d'élections libres proposées par un gouvernement de fait qui prenait l'engagement de permettre à son peuple de venir voter massivement, même sous les balles, pour prouver son désir de parvenir à la démocratie et son rejet de la violence.

6. Nous avons tenu cet engagement mais le peuple salvadorien est allé plus loin en constituant le Gouvernement provisoire et en procédant à deux tours d'élections présidentielles, ce qui confirme historiquement la volonté populaire de parvenir à la paix par la voie de la démocratie.

7. Je suis très heureux de dire à tous les peuples du monde qu'El Salvador, bien qu'il ait connu une des périodes les plus critiques de son histoire, a donné des exemples concrets de ce qu'un peuple est capable de faire et d'obtenir lorsqu'il est convaincu que la démocratie constitue le meilleur moyen de résoudre les différends inhérents à toute société organisée.

8. Cet attachement de mon peuple à la liberté entraîne de grands sacrifices. Le 1^{er} juin 1984 est une date importante dans l'histoire d'El Salvador en ce qui concerne ce processus de démocratie, de paix et de justice sociale. En effet, pour la première fois en un demi-siècle, on a mis au pouvoir un gouvernement véritablement démocratique issu du libre exercice du pouvoir souverain du peuple salvadorien.

9. Je porte aujourd'hui le drapeau de ma patrie sur ma poitrine, en un geste symbolique pour montrer la légitimité de mon gouvernement, pour me présenter devant les nations du monde et parler avec l'autorité que me confère l'appui de mon peuple, parler de la paix à laquelle nous aspirons avec ferveur en El Salvador, parler des avantages de cette paix à laquelle nous avons droit et pour laquelle nous luttons, parler de notre attachement indéfectible à la démocratie. Je veux parler aussi de la paix au Nicaragua, de la guérilla et de Contadora. Je lance ici un appel en faveur de la sagesse et de la fraternité que nous méritons en Amérique centrale. Je veux que nous soyons raisonnables. Je veux que nous effacions nos différences.

10. El Salvador connaît depuis plus de quatre ans les effets d'une guerre impitoyable qui nous a saignés et appauvris. Plus de 50 000 Salvadoriens ont été les victimes innocentes de cet affrontement fratricide. Plus d'un demi-million de personnes ont dû abandonner leurs foyers et tout ce qu'elles possédaient. Les forces subversives se sont lancées dans une campagne de terreur et de destruction systématique qui excède le peuple et doit prendre fin.

11. L'un après l'autre, les orateurs qui m'ont précédé à cette tribune ont parlé avec force de la paix. Sans aucun doute, tous les hommes aspirent à la paix et le rôle principal des Nations Unies consiste à la maintenir. C'est également avec ferveur que je parle de la paix à l'Assemblée.

12. Mais je ne vais pas mentionner les dangers qui menacent le monde à la suite de la course effrénée aux armements ni le risque de destruction totale que représente l'effrayante accumulation d'armes nucléaires, même si je partage naturellement l'inquiétude et la déception de vous tous devant ce qui semble être l'incapacité de la communauté des nations à respecter non seulement la lettre mais également l'esprit de la Charte des Nations Unies.

13. Je ne vais pas parler de l'affrontement nucléaire car d'autres représentants l'ont fait ici avec éloquence et avec une grande connaissance du problème.

14. Permettez-moi d'oublier les règles du protocole et, en saluant toutes les nations du monde, de saisir cette occasion pour définir la position de mon gouvernement face aux problèmes et à la crise qui nous touchent, car ainsi je pourrai expliquer les principes de la politique étrangère de mon pays, qui est fondée sur la paix et l'entente entre les être humains.

15. Je suis convaincu qu'en fournissant ces informations nous sommes fidèles à la tâche que nous nous sommes imposée face à la désinformation, aux stéréotypes et aux lieux communs. Nous devons dissiper les doutes, exprimer clairement nos buts, indiquer la voie que nous entendons suivre. Nous devons renseigner le monde sur ce qui se passe réellement en El Salvador. Cette tâche est indispensable si l'on veut que l'action des pays démocratiques se déroule dans la confiance, à l'appui de notre lutte pour parvenir à une véritable démocratie; à l'appui de nos aspirations à l'égalité juridique des Etats, de la non-intervention dans les affaires intérieures et de l'autodétermination des peuples; à l'appui de notre vive opposition à toute ingérence étrangère et à toutes sortes de pressions politiques, économiques, juridiques ou idéologiques exercées par une nation sur une autre.

16. La situation critique en Amérique centrale aggrave la crise : les déséquilibres énormes dans le système économique international, les inégalités dans les échanges commerciaux, le protectionnisme excessif des produits d'échange, le chômage, la dette extérieure et d'autres facteurs négatifs ont un effet multiplicateur sur nos faibles structures économiques et qui nous placent, historiquement, à la croisée des chemins. El Salvador, quant à lui, continuera d'apporter tout son appui au Groupe des 77 qui lutte sans relâche pour instaurer un nouvel ordre économique international qui réponde mieux aux principes de la justice.

17. L'Amérique centrale traverse une crise politique, sociale et économique. Elle connaît des périodes de tension qui ne vont cependant pas jusqu'à des extrêmes irréversibles, ce qui nous permet de trouver des formules d'entente et des solutions diplomatiques et politiques.

18. Devant une situation aussi complexe, El Salvador n'a cessé d'agir dans un esprit amical, mû par le désir profond de trouver une solution pacifique et démocratique en Amérique centrale afin de renforcer la sécurité de la région en nous fondant sur la compréhension, l'intégration économique et sociale ainsi que sur le respect permanent des règles et principes du droit international.

19. Le comportement d'El Salvador est invariable et basé sur le strict respect des principes et règles qui régissent les relations entre Etats. Nous sommes convaincus que le respect de ces principes est une condition préalable indispensable à la coexistence harmonieuse au sein de la société internationale. El Salvador s'acquiesce de ses engagements internationaux et regrette que certains pays qui ne disent que des demi-vérités et qui dissimulent les violations dont ils sont responsables viennent devant les divers organes de l'Organisation non pas pour rechercher des

solutions aux différends mais bien plutôt pour les utiliser en tant que plate-formes de propagande, car peu leur importe que s'affaiblisse et décline l'entité à laquelle ils viennent demander protection.

20. El Salvador estime que le processus de Contadora est la solution la plus viable. Dans ce contexte, il appuie le dialogue régional sincère pour que les Centraméricains eux-mêmes, sur la base d'un consensus, arrêtent leur propre destin. Les Centraméricains ne doivent pas devenir les instruments de lutte d'intérêts et d'idéologies de puissances étrangères et encore moins de simples instruments de celles-ci car cela reviendrait à nier notre nationalisme et nos particularités et à trahir les aspirations de nos peuples ainsi que leur droit de vivre librement et pacifiquement.

21. La paix en Amérique centrale doit s'inscrire dans un véritable processus démocratique sur les plans économique, politique et social qui permette à nos pays de ne pas vivre en marge, d'éviter les contradictions, la mise à l'écart, le retard et l'opprobre, autant d'éléments qui, dans un passé récent, ont été le lot de la majorité de nos pays.

22. La situation internationale dans son ensemble continue malheureusement d'accuser des signes de l'affrontement Est-Ouest, qui tend à se propager et à nuire, dans différentes régions, à une attitude rationnelle et à la coexistence entre hommes. L'Amérique centrale n'est malheureusement pas restée à l'écart de cet affrontement. Toutefois, des démarches diplomatiques ont été entreprises au sujet de notre région et, à cet égard, Contadora jouit de notre appui en tant que mécanisme de bons offices.

23. Mon gouvernement est reconnaissant aux quatre pays — le Venezuela, la Colombie, le Panama et le Mexique — qui constituent le Groupe de Contadora pour leurs travaux positifs. Nous apprécions les propositions et les démarches du Groupe, qui ont été appuyées expressément par l'Assemblée générale et qui ouvrent la voie pertinente vers la solution pacifique que nous souhaitons trouver à ce conflit douloureux pour toute l'Amérique latine. Nous avons pleinement collaboré avec ces pays pour favoriser parmi tous les peuples d'Amérique centrale l'adoption d'une attitude compréhensive et unie.

24. Nous estimons très utile les efforts faits par ces pays pour sauvegarder la paix. Conformément à notre engagement, nous présenterons donc avant le 15 octobre des observations sur le texte révisé de l'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale, qui nous a été soumis le 7 septembre dernier [A/39/562, annexe]. Nous recherchons la paix sur la base du dialogue et d'une solution régionale dans le cadre du processus de Contadora.

25. Je souhaite pouvoir, au nom du Gouvernement démocratique d'El Salvador, signer un accord qui réponde aux efforts faits par le Groupe de Contadora à condition qu'il soit juste et convenable pour El Salvador. Il doit garantir strictement l'application et la validité des 21 points acceptés par tous les participants dans le document exposant les objectifs visés adopté le 9 septembre 1983¹. L'accord doit assurer des mesures appropriées pour permettre la vérification de tout ce dont nous serons convenus. Nous devons veiller à ce que les obligations que nous allons assumer pour mettre un terme à la présence de con-

seillers militaires étrangers et à l'aide militaire extérieure à la région satisfassent les contrôles les plus stricts et qu'en même temps l'obligation de ne pas fournir d'aide ou de cesser de fournir de l'aide aux insurgés terroristes qui portent atteinte à notre gouvernement démocratique légitime soit respectée par tous.

26. L'histoire de ma patrie est la même que celle de nombreux pays sous-développés du monde. En m'écoutant la décrire à grands traits, nombre sont ceux qui trouveront des similitudes surprenantes avec la leur. C'est une histoire commune, faite de luttes, d'angoisses, de triomphes et d'échecs, une histoire empreinte d'idéaux communs. C'est notre histoire.

27. El Salvador, après être sorti de son statut de colonie, devient le 15 septembre 1821 un Etat indépendant et membre de la République fédérale d'Amérique centrale. Les luttes entre conservateurs et libéraux aboutissent, vers la fin du siècle dernier, au triomphe absolu de ces derniers. Dès lors, une oligarchie de planteurs de café contrôle l'économie et la politique de notre patrie. Les haciendas les plus grandes et les plus productives, les banques et le commerce des principaux produits d'exportation sont entre leurs mains. Jusqu'en 1931, à la suite d'élections contrôlées par cette oligarchie, sont élus à la présidence de la République ses représentants les plus manifestes. Cette même année triomphe pour la première fois un parti progressiste qui prend le pouvoir mais est renversé quelques mois plus tard. La crise mondiale, la baisse des prix du café et la perte par les paysans de leurs terres communales provoquent en 1932 un soulèvement populaire qui est écrasé par la force. Dès lors émerge une alliance entre la force armée et l'oligarchie qui se servent de cette dernière pour conserver le contrôle politique et ses privilèges économiques. Après 13 ans de dictature, se succèdent à partir de 1944 des gouvernements militaires, des juntes de gouvernement et des présidents provisoires, et ce, jusqu'en 1984, année où accède pour la première fois en 50 ans un gouvernement civil librement élu à la suite d'un vote populaire.

28. Voilà l'histoire de ma patrie et de mon peuple; il importe cependant de nous pencher brièvement sur l'histoire des 20 dernières années. En 1964 s'entame un processus électoral plus ou moins libre pour l'élection des députés et conseillers municipaux, ce qui favorise la croissance des partis politiques d'opposition, si bien qu'en 1968 ils sont sur le point d'arriver au pouvoir. A partir de ce moment, on contre les aspirations démocratiques et on recourt à la fraude et à la force pour favoriser le parti officiel au pouvoir. En 1972, l'opposition triomphe, mais le gouvernement au pouvoir rejette la volonté populaire. Dès lors, tous les dirigeants démocratiques sont poursuivis et les partis politiques qui s'opposent au gouvernement en place sont supprimés. En 1977, un dernier effort est fait dans l'espoir d'établir un processus démocratique mais les aspirations du peuple sont une fois encore écrasées féroce-ment.

29. Ainsi, le peuple frustré par l'absence de liberté a perdu foi dans le processus démocratique et la situation d'injustice économique et sociale l'a poussé au désespoir. L'option armée, en tant que moyen d'arriver au pouvoir, est née en 1972, s'est intensifiée en 1977 et a dégénéré en violence en 1978.

30. Face à l'absence de choix démocratique et à l'impossibilité de modifier les structures économiques, la thèse de la violence comme seul moyen de libérer le peuple salvadorien s'est renforcée.

31. Vers la fin de la décennie des années 70, la polarisation entre une dictature militaire de droite et son renversement possible et violent par des secteurs marxistes qui aspirent au pouvoir avait presque totalement interdit toute issue démocratique.

32. En octobre 1979, un groupe de dirigeants et de fonctionnaires des forces armées agissant au nom de ces forces renverse le gouvernement autoritaire en place, déclare officiellement que ce système est corrompu et promet d'ouvrir le processus démocratique tout en entreprenant une série de mesures structurelles et en jetant, en particulier, les bases d'une réforme agraire totale.

33. Cette année a vu la constitution de la Junte révolutionnaire à laquelle ont participé, de concert avec les forces armées, les partis politiques et les forces sociales, économiques et religieuses qui croyaient encore à une solution démocratique et qui avaient sévèrement critiqué ceux qui avaient pris les armes. On y trouvait le Parti communiste, le Mouvement national révolutionnaire, de tendance sociale-démocrate, et les démocrates chrétiens. Les secteurs armés de la subversion ont intensifié leurs attaques contre le nouveau régime. Pour beaucoup, le triomphe de la guérilla paraissait imminent et, devant cette éventualité, le Parti communiste et le Parti social-démocrate ont abandonné le gouvernement et ses positions démocratiques pour rejoindre la lutte armée.

34. En même temps, les dirigeants des organisations de masse ont quitté ces organisations au profit de la guérilla. En d'autres termes, ils ont sabordé leurs navires et opté pour la lutte armée et la violence en tant que seule solution. Le fait d'avoir abandonné la lutte politique démocratique et la lutte de masse pour choisir, exclusivement, la lutte armée a été, me semble-t-il, la première erreur historique qu'ils ont commise.

35. En partant de l'analyse historique à laquelle les secteurs subversifs ont procédé et de l'application de leurs positions idéologiques à la réalité, ils n'ont jamais cru que les forces armées salvadoriennes rompraient leur alliance traditionnelle avec l'oligarchie et qu'en conséquence les réformes économiques et sociales ne pourraient jamais être mises en œuvre. Ils pensaient que l'instauration d'une démocratie pluraliste continuerait d'être une utopie et qu'elle était inconcevable.

36. Seul le Parti démocrate chrétien, mon parti, n'a pas perdu la foi et a rétabli le gouvernement, en 1980, grâce à un pacte avec les forces armées. A l'encontre des pronostics négatifs de l'extrême gauche et avec la participation active des forces armées, il a procédé à la réforme agraire la plus profonde de l'Amérique latine, réformé le système bancaire et financier et nationalisé le commerce extérieur. Grâce à ces réformes, des centaines de milliers de paysans, aujourd'hui organisés en coopératives et possédant les domaines les plus riches et les plus grands du pays, constituent une force sociale et politique importante.

37. Devant l'erreur d'analyse de l'extrême gauche, selon laquelle les transformations structurelles étaient impossibles, les groupes subversifs ont commis une

autre erreur, cette fois-ci fatale, aux conséquences extrêmement graves pour leurs desseins. De concert avec l'extrême droite, ils se sont attachés à faire échouer les réformes. Des milliers de paysans ont été assassinés, des centaines de démocrates chrétiens ont subi le même sort, les récoltes ont été brûlées, les maisons et les machines détruites et la campagne publicitaire des deux partis extrêmes s'est attachée à nuire, sur le plan national et international, aux réformes entreprises. La conséquence de tout cela a été que le peuple s'est éloigné des extrémistes et a commencé à appuyer la révolution démocratique.

38. En janvier 1981, lorsque la subversion a lancé ce que l'on a appelé son "offensive finale", le peuple l'a rejetée et l'action terroriste et subversive a échoué. Nous savons tous que, sans l'appui du peuple, aucune guérilla ne saurait triompher dans aucune partie du monde.

39. La seconde mesure prise par la junte révolutionnaire a été d'organiser des élections authentiquement libres pour élaborer une nouvelle constitution. C'est à cette époque que je suis venu en personne à l'Assemblée générale. Les élections parlementaires de 1982, auxquelles a participé la droite et au cours desquelles d'autres partis politiques ont émergé, sont un exemple de la volonté d'un peuple d'accepter le chemin de la démocratie pour régler ses problèmes et rejeter la voie de la violence. Des milliers d'observateurs internationaux ont confirmé la légitimité de ce processus électoral et tous ont constaté la façon dont le peuple salvadorien a pu se rendre aux urnes au milieu des attaques de la guérilla. Cette nouvelle erreur de la subversion de s'attaquer au processus électoral au cours duquel 80 p. 100 des citoyens se sont exprimés l'a éloigné davantage encore du peuple.

40. En 1984, le peuple salvadorien va exercer une fois encore son droit de vote pour élire le Président de la République. Je ressens donc la fierté d'être le premier président élu librement en El Salvador dans les 50 dernières années.

41. Nombre de ceux qui ont pris les armes l'ont fait par rébellion et frustration. Ils voulaient une réforme agraire; ils luttèrent pour une banque au service du grand nombre et souhaitaient que l'on respecte la volonté populaire par des processus électoraux libres. Cette justification était légitime en 1979, aujourd'hui elle a perdu toute raison d'être.

42. A l'époque, on pouvait penser que les conditions objectives et subjectives répondaient à la dialectique historique de la lutte des classes et que, pour répondre au totalitarisme de la droite, le concept de violence révolutionnaire était justifié et devait être renforcé.

43. La stratégie marxiste de la guerre populaire prolongée contre l'impérialisme et l'oligarchie qui opprime un peuple sans justice ni liberté repose sur cette conception et des milliers de jeunes se sont lancés dans un processus qui a débuté par la confrontation sociale et le refus d'obéir, pour ensuite aboutir au recours aux armes dans différents épisodes résultant en pertes humaines et en destructions de biens et d'entreprises et provoquer enfin la crise la plus grave de l'histoire de notre patrie.

44. J'ai la conviction que la voie historique de l'humanité ne passe pas par la violence mais par la révolution démocratique.

45. Il est normal que ces compatriotes qui, il y a des années, ont abandonné El Salvador ne comprennent pas ou se refusent à accepter qu'il puisse exister une nouvelle réalité. Cependant, je sais que la grande majorité des Salvadoriens, ainsi que les commandants et les combattants de la guérilla qui errent à travers les montagnes de la patrie, sont conscients de cette nouvelle réalité.

46. Je voudrais maintenant dire quelques mots aux nations qui, d'une manière ou d'une autre, se sont engagées à faire succomber mon peuple, ainsi qu'aux chefs guérilleros, non pas à ceux qui vivent dans le confort et donnent des ordres depuis Managua ou La Havane, ou depuis d'autres nations qui prétendent être démocratiques mais par lesquelles on peut exporter la violence et la mort. Je me réfère aux chefs qui sont dans les montagnes de ma patrie, à ceux qui souffrent des intempéries et à ceux qui connaissent la véritable situation du peuple salvadorien quand ils attaquent les villages, espérant en vain être reçus comme des libérateurs, alors qu'en vérité ils arrivent en oppresseurs, aux chefs dont les idéaux se heurtent à la réalité, à ceux qui font fausse route aux yeux du peuple, parce qu'ils se heurtent à une autre vérité, aux commandants qui mettent le doigt sur l'erreur historique qu'ils sont en train de commettre.

47. Les chefs guérilleros dans la montagne sont conscients de ce dilemme; mais même des dirigeants subversifs le pressentent aussi, eux qui, depuis l'étranger, s'efforcent de dissimuler cette vérité, déformant la réalité pour justifier aux yeux du monde leur position antihistorique.

48. Le peuple salvadorien ne doute absolument plus que la violence subversive ait perdu sa mystique et sa raison d'être. La violence terroriste est devenue une fin en elle-même. Elle a démontré que son objectif n'est plus la libération, et encore moins la démocratie.

49. En El Salvador, les terroristes ont commis des excès et connu des échecs parce que le peuple ne les appuie pas et parce que nous avons la volonté politique de construire une société démocratique solidaire et pluraliste. En continuant d'agir avec entêtement à l'encontre de tout ce que nous a appris l'histoire, ils s'attachent à opprimer les humbles paysans qui tombent sous leur contrôle de terreur; ils volent et exterminent les populations, ils coupent les moyens de communication des citadins, faisant sauter ponts, routes et voies de chemin de fer, ils font souffrir la population en détruisant les lignes électriques et les réseaux de conduites d'eau; ils rasant les terres, incendient les plantations, les réserves de café et de coton et les entrepôts alimentaires, laissant sans travail et sans espoir les noyaux les plus pauvres de notre population.

50. Qu'il est facile de détruire ce qui a pris des années à édifier pour le bien du peuple ! L'infrastructure qui fait partie du patrimoine national, érigée grâce aux efforts et aux sacrifices de notre peuple, peut être détruite en un instant par la main criminelle du terroriste qui allume la mèche de la dynamite et qui est payé par des nations qui ne pensent qu'à établir leur domination mondiale ou se laissent prendre à une imposture historique.

51. Malheureusement le Front démocratique révolutionnaire n'a pas compris que nous vivions une

nouvelle réalité et c'est pourquoi il continue d'essayer de changer quelque chose qui n'existe plus, à savoir une structure agraire médiévale, une structure financière au service des intérêts d'une minorité, une armée au service d'un système politique dominé par une élite économique. Cela n'existe plus depuis 1979, moment où l'on a entamé un processus de changement profond que l'on a continué de consolider. Nous avons aujourd'hui une nouvelle structure agraire, qui a mis les meilleures terres du pays à la disposition des paysans, une nouvelle structure financière qui appuie et renforce la nouvelle structure agraire, une nouvelle structure de commercialisation des produits traditionnels d'exportation qui permet au pays de disposer des devises qu'elle génère. Nous avons aujourd'hui une institution armée qui travaille pour son peuple et un peuple qui a apporté la preuve de sa foi inébranlable en la démocratie, se forgeant un gouvernement par sa propre volonté, un peuple qui travaille, souffre et meurt pour obtenir la paix et la justice.

52. Du haut de cette tribune, je tiens à dire aux idéologues de la subversion armée salvadorienne qu'ils doivent réviser leurs stratégies face à la nouvelle réalité de mon pays. El Salvador qu'ils ont abandonné en 1978 et en 1979 n'est plus celui qui existe en 1984. Aujourd'hui, dans notre patrie, on respire l'air de la liberté, les partis politiques sont respectés et encouragés, et le peuple choisit librement ceux qui le gouvernent. Les abus d'autorité et les violations des droits de l'homme ont été réduits à leur plus simple expression et les coupables sont poursuivis et punis. Les paysans sont les nouveaux bénéficiaires des plus gros crédits bancaires et participent activement aux luttes sociales et politiques. C'est une société différente qui existe aujourd'hui en El Salvador.

53. Cette nouvelle réalité que ne saisissent pas les membres du Front démocratique révolutionnaire parce qu'ils vivent à l'écart du pays, mais que nous, Salvadoriens qui n'avons pas abandonné notre patrie, vivons tous, a porté un coup terrible à la guérilla, comme nous le savons par les nombreux témoignages de guérilleros qui abandonnent les armes et la violence et se joignent à ceux qui suivent le chemin de la paix, comme nous le savons parce que la guérilla a perdu des volontaires et qu'elle oblige les jeunes à entrer dans ses rangs, comme nous le savons parce que les forces de la guérilla s'affaiblissent de jour en jour.

54. C'est pour toutes ces raisons que je m'adresse aux guérilleros salvadoriens, pour qu'ils comprennent cette nouvelle réalité, pour qu'ils ne tuent plus leurs frères, qu'ils ne fassent plus sauter les ponts, qu'ils ne détruisent plus l'infrastructure de la nation, les transports publics, les plantations et les voies ferrées. Bref, pour qu'ils cessent de semer la mort et la destruction et que, ensemble, le peuple tout entier, nous puissions construire une nouvelle patrie, libre et démocratique, où notre développement sera fondé sur la paix.

55. Ceci est une offre de paix. Depuis que j'ai assumé la présidence à la suite de la décision librement exprimée de mes concitoyens, j'ai toujours été conscient de ce que la mission principale de mon mandat était de réaliser et d'établir l'harmonie sociale et la paix intérieure en El Salvador, alors en proie à de graves convulsions à la suite d'un conflit dont les origines étaient tant intérieures qu'extérieures mais auquel

il était temps de mettre fin. Je suis aujourd'hui plus convaincu que jamais que ce conflit non seulement affecte la vie de mes concitoyens, mais encore constitue un élément de friction qui menace la sécurité et la paix des autres peuples du monde, et tout spécialement de nos frères d'Amérique centrale.

56. En conséquence, rien ne me paraît plus approprié que de profiter de ma présence en cette enceinte pour présenter aux peuples du monde une offre de paix qui pourrait rendre à mon peuple l'harmonie sociale et la sécurité pour tous les Salvadoriens, sans aucune distinction d'appartenance politique et idéologique.

57. Je conçois cette offre dans le cadre de la Constitution salvadorienne qui a adopté le système de la démocratie et du pluralisme politique, pour que puissent coexister les idéologies les plus diverses.

58. Sans aucun doute, cette proposition et son acceptation par tous les secteurs, tant par ceux qui s'opposent à mon gouvernement dans le cadre de la Constitution, que par ceux qui le combattent en ayant recours à la violence, appellent un changement d'attitude mentale où la compréhension et la tolérance remplaceraient la haine parce que, en fin de compte, la paix qui se manifeste par des signes extérieurs n'est que le résultat d'un état de conscience individuel et social qui rejette l'agression et toutes les formes de violence et encourage le dialogue et la rivalité politique démocratique qui s'exprime aux urnes.

59. Il est naturel que ceux qui jusqu'ici ont vu dans les armes et la violence le seul moyen d'arriver à se faire entendre sur le plan politique se méfient d'une atmosphère où ils pourraient exprimer leurs propres pensées, sans s'exposer à des représailles de la part de leurs adversaires.

60. Je suis ici pour leur dire et pour leur affirmer que, en tant que président de la République et commandant général des forces armées, je suis en mesure de maintenir les dispositions qui, dans le cadre du système constitutionnel, leur permettront d'abandonner une attitude qui est déjà antihistorique dans le contexte de l'évolution politique du peuple salvadorien. A cette fin, non seulement nous proposerons en temps voulu à l'Assemblée législative une amnistie générale pour les délits politiques, mais nous exerçons déjà le contrôle de tout abus d'autorité, en éliminant toutes les méthodes de répression qui ont existé à un moment ou à un autre dans l'histoire de notre patrie et qui ont été, en partie, à l'origine d'une rébellion qui n'a pas de raison d'être.

61. Cela veut dire que j'offre la sécurité d'un espace politique au sein du système démocratique pluraliste et constitutionnel que défend mon gouvernement.

62. Dans le cadre de cet effort, j'invite la population de La Palma, dans le département de Chalatenango, ainsi que les chefs du mouvement guérillero qui se trouvent dans les montagnes, à assister, sans armes et en présence de la presse mondiale, le 15 octobre prochain à 10 heures, à la commémoration de l'anniversaire du mouvement insurrectionnel de 1979, pour discuter en détail la portée exacte de cette proposition afin de l'incorporer dans le processus démocratique et préparer dans un climat de liberté la prochaine consultation populaire. Je suis certain que notre peuple, excédé par tant de violence, verra dans cette propo-

sition un signe d'espoir émanant de son gouvernement légitime.

63. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la République d'El Salvador de l'importante allocution qu'il vient de prononcer.

64. M. MBOUMOUA (Cameroun) [*interprétation de l'anglais*] : A cette croisée de chemin critique de l'histoire, alors que la paix et la sécurité internationales sont menacées par les illusions créées par les progrès de la science et des techniques, alors que les préoccupations dues au conflit entre les nations puissantes du monde laissent un vide dans la direction de la communauté internationale, l'élection bien méritée d'un fils de l'Afrique à la présidence de l'Assemblée générale est particulièrement importante. C'est un signe que, de l'Afrique, berceau de la création, une sagesse propice à la paix peut illuminer les zones sombres du malentendu, de la belligérance et du sous-développement.

65. Par vos activités aux Nations Unies, Monsieur le Président, vous avez été une source de fierté pour l'Afrique. Votre élection est également un hommage rendu à votre grand pays, la Zambie, et à son éminent dirigeant, le président Kenneth Kaunda, dont l'attachement à un humanisme productif est un honneur pour notre continent et la pensée contemporaine. La délégation du Cameroun, qui partage ce grand moment, vous présente ses vœux fraternels de succès dans la direction des travaux de l'Assemblée au cours des mois à venir.

66. Nous partageons également les sentiments de reconnaissance et les félicitations exprimées à votre illustre prédécesseur, M. Jorge Illueca, président du Panama. En s'acquittant avec distinction de sa double charge de président de l'Assemblée générale et de président de son pays, il a donné la preuve, au plus haut niveau, de la capacité latine traditionnelle de dévouement.

67. Qu'il me soit également permis de rendre hommage au Secrétaire général dont la personne et les fonctions symbolisent les nobles idéaux qui ont lancé la Charte des Nations Unies. Malgré les grandes difficultés qu'il doit affronter en essayant de promouvoir l'harmonisation des actions des Etats en faveur de la paix, nous lui demandons de ne pas se laisser décourager dans sa noble démarche. Nous sommes persuadés qu'il sera heureux de savoir qu'il existe de nombreux pays, y compris le Cameroun, qui ont pour politique nationale d'appuyer la recherche d'une paix durable.

68. La délégation du Cameroun tient également à saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue au Brunéi Darussalam, en tant que 159^e Membre de l'Organisation des Nations Unies.

[*L'orateur poursuit en français.*]

69. C'est pour nous un sujet de grave préoccupation d'être arrivés aujourd'hui au point où la raison d'être même des Nations Unies est continuellement mise en cause par une course incessante aux armements dans ses aspects les plus divers, qui constitue le facteur le plus pernicieux de l'instabilité et de l'insécurité globales auxquelles semblent malheureusement s'habituer la communauté internationale. Cette course a fait que notre génération vit la période la

plus militarisée en temps de paix dans l'histoire de l'humanité. Et paradoxalement, cette militarisation croissante ne correspond nullement au renforcement de la sécurité et de la stabilité mondiales. Bien au contraire, elle constitue un facteur majeur de déstabilisation dans les relations internationales contemporaines.

70. Elle encourage les dépenses militaires supplémentaires, aggrave la suspicion et la méfiance entre les Etats, stimule les préparations de guerre, exacerbe les tensions politiques et met en danger les structures socio-économiques déjà fort précaires, surtout celles des pays en développement.

71. Au moment même où nous tenons les présentes assises, la situation internationale continue d'être marquée par la violence ou la menace de violence, et les sombres nuages d'un holocauste nucléaire ne cessent de s'accumuler dans le ciel, en raison de la prolifération des armes nucléaires en quantité et en qualité. Cette situation troublante, ajoutée à l'absence de progrès dans les efforts visant le désarmement et la limitation des armements, jette un grand doute sur les délibérations de l'Assemblée.

72. Les Nations Unies ont été créées — faut-il encore le rappeler — à l'issue des dégâts et des destructions massives de la seconde guerre mondiale, avec comme premier objectif de "préserver les générations futures du fléau de la guerre". Les rédacteurs de la Charte des Nations Unies, témoins de l'immense agonie du monde due à ce tragique conflit, avaient clairement compris que, sans la paix et la sécurité, aucune activité constructive n'est possible dans aucun domaine.

73. C'est donc dire que le désarmement constitue une voie essentielle pour atteindre l'objectif premier de l'ONU, qui est le maintien de la paix et de la sécurité internationales; on comprend dès lors que, depuis les premiers jours de sa création, l'Organisation y ait consacré une attention particulière. C'est ainsi qu'elle a constamment servi de forum de délibérations et de négociations ainsi que de point focal de propositions, recommandations et autres initiatives de la communauté internationale aux fins de contribuer au désarmement, de sensibiliser l'opinion internationale dans un plus grand nombre d'Etats Membres et un plus grand public sur les dangers de la course aux armements et les bienfaits du désarmement.

74. Dans le Document final adopté en 1978 à la dixième session extraordinaire [*résolution S-10/2*], la première session extraordinaire consacrée au désarmement, et confirmé en 1982 au cours de la seconde session extraordinaire consacrée au désarmement, l'Assemblée générale a souligné le rôle central et la responsabilité principale des Nations Unies dans le domaine du désarmement. Ces initiatives ont rehaussé davantage l'autorité de l'Organisation et augmenté le nombre des activités à caractère multilatéral se rapportant au désarmement.

75. Quelle que soit leur importance, ces développements, y compris la série des accords partiels conclus actuellement sur le désarmement, ne représentent que quelques pas initiaux de portée très limitée. Ils n'ont en effet ni enrayé la course aux armements ni réduit la capacité et la potentialité militaires des Etats. Au contraire, cette course s'est dangereusement aggravée, s'étendant en particulier au niveau de

l'espace. Les Etats ont continué à stocker des armes de plus en plus meurtrières et ont poursuivi les recherches militaires aux fins de la mise au point d'autres armes encore plus sophistiquées, à telle enseigne que l'arme nucléaire représente actuellement le péril le plus sérieux auquel fait face l'humanité. C'est dire que des efforts réels doivent être faits en vue d'aboutir à l'arrêt et à un renversement de la tendance actuelle à la course aux armements.

76. Malheureusement, aussi bien à la Conférence du désarmement, à Genève, comprenant 40 nations, que dans les négociations bilatérales dans le contexte Est-Ouest, aucun résultat notable ne laisse augurer d'un avenir meilleur. La course aux armements s'aggrave, menaçant la sécurité des Etats et empêchant leur développement socio-économique, en particulier celui des Etats petits et moyens. Jamais la nécessité du désarmement n'a été aussi ressentie avec tant d'acuité, mais jamais le désarmement effectif n'a été aussi lointain. Malgré les efforts soutenus de la communauté internationale depuis des années, les progrès dans le domaine du désarmement sont restés très limités, et l'on semble d'ailleurs actuellement glisser vers une certaine impasse sans aucune éclaircie qui laisse entrevoir le déblocage de la situation.

77. On ne le soulignera jamais assez : le désarmement est une composante essentielle de tout arrangement visant une sécurité mondiale véritable.

78. Nous pensons donc que la célébration, l'année prochaine, du quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, qui se situe quatre décennies après la fin de la seconde guerre mondiale, devrait être une occasion propice pour faire un examen exhaustif du rôle de l'Organisation dans le domaine du désarmement. Une telle analyse permettrait d'identifier les voies et moyens nouveaux susceptibles de renforcer le rôle et la responsabilité centrale des Nations Unies dans le désarmement et de promouvoir des progrès substantiels dans ce domaine. Nous proposons donc qu'au cours de la présente session l'Assemblée générale demande à un de ses organes subsidiaires compétents d'examiner le rôle des Nations Unies dans le domaine du désarmement et de faire rapport à ce sujet lors de la quarantième session, l'année prochaine.

79. Cette proposition reflète notre profonde conviction que, dans un monde aujourd'hui menacé par l'holocauste nucléaire, seules les Nations Unies constituent le cadre idéal de négociations globales pour notre sécurité collective. Pour les petits pays en particulier, l'Organisation représente une réelle voie d'espoir.

80. Il y a partout dans le monde de grands besoins en ce qui concerne l'agriculture, l'élevage, l'éducation, la santé, etc., alors que, simultanément, les pays dépendent d'énormes sommes pour l'armement. Je ne pense pas seulement aux pays économiquement et militairement puissants, mais aussi aux petits pays qui sont obligés, pour leur sécurité, pour la sauvegarde de l'intégrité de leur territoire, pour faire face à toutes les formes de déstabilisation, d'acheter des armes. Ce faisant, ils détournent leur attention des objectifs productifs.

81. En Afrique même, des mesures urgentes sont nécessaires pour arrêter la menace croissante que le

régime d'*apartheid* sud-africain fait peser non seulement sur la région mais également sur la paix et la sécurité internationales. Nous relevons avec inquiétude les données présentées dans le rapport sur la capacité nucléaire de l'Afrique du Sud [A/39/470], qui confirment de nouveau la capacité de l'Afrique du Sud de fabriquer les armes nucléaires et sa volonté de renforcer cette capacité en dépit de la Déclaration solennelle sur la dénucléarisation de l'Afrique adoptée en 1964 par l'Organisation de l'unité africaine [OAU]², et des demandes répétées de l'Assemblée pour que l'Afrique du Sud s'abstienne de développer ou d'acquérir les armes nucléaires. Nous voudrions ici exprimer notre appréciation à l'Institut de recherche des Nations Unies sur le désarmement, au Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité, au Département des affaires de désarmement et à l'OUA pour la qualité de ce rapport. La même appréciation va à l'AIEA pour l'intensification récente de ses efforts en vue de déterminer les implications du développement de la capacité nucléaire de l'Afrique du Sud. Il s'agit là d'un problème urgent qui, non résolu, est susceptible d'affaiblir dangereusement les efforts de non-prolifération nucléaire et d'encourager la course aux armements en Afrique.

82. Nous lançons donc un appel à tous les pays, en particulier aux puissances nucléaires ainsi qu'aux Nations Unies et à l'AIEA, afin qu'ils coopèrent avec l'OUA pour combattre la prolifération nucléaire en Afrique du Sud.

83. L'importance de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique n'est plus à souligner en ce moment de grave préoccupation mondiale; cette déclaration témoigne du ferme engagement de l'Afrique quant à la défense de la paix mondiale par le désarmement et au premier chef duquel se trouve le désarmement nucléaire. Nous appuyons donc les recommandations du Séminaire national sur la paix et le désarmement, tenu à Lomé du 6 au 9 août 1984 et visant l'établissement d'un institut régional de recherche sur la paix et le désarmement ainsi que la convocation en 1985 d'un séminaire régional sur la paix et le désarmement se proposant de réunir les Etats de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale.

84. Nous pensons que toutes ces initiatives sont de nature à susciter et soutenir l'attention du public dans notre région sur les dangers de la course aux armements en même temps qu'elles pourraient favoriser les efforts de renforcement de la sécurité et du développement au niveau sous-régional.

85. Notre conviction est que le désarmement demeure l'épicentre de tout effort collectif susceptible de promouvoir la sécurité et le développement; y parvenir appelle donc une stratégie globale combinant à la fois l'engagement de la communauté internationale d'attaquer le problème de la course aux armements à ses racines en luttant contre la peur, la suspicion, la méfiance, l'oppression, le racisme, le colonialisme, l'inégalité, l'injustice, la faim, l'ignorance et la maladie, en respectant strictement la non-utilisation de la force dans les relations internationales, en établissant un système de sécurité collective basé sur la Charte des Nations Unies, en éliminant toutes les armes de destruction massive et en réduisant tous les arsenaux militaires au strict minimum nécessaire pour le maintien de l'ordre à l'intérieur des frontières

et la protection de l'intégrité territoriale. Dans cette perspective, les puissances nucléaires devraient s'engager formellement et inconditionnellement à la non-utilisation et à la non-menace d'utilisation des armes nucléaires contre les pays qui en sont dépourvus. Nous appuyons donc la conclusion d'un instrument juridique international formel formulé à ce sujet, préconisée par les pays non alignés.

86. Parallèlement à cette mesure, les grandes puissances qui ont des responsabilités particulières dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales doivent renoncer à l'escalade, à la course pour la suprématie, aux visées hégémonistes, à l'emploi ou à la menace d'emploi d'armes nucléaires. Il est en outre impératif qu'elles renouent, au niveau bilatéral et dans le cadre des Nations Unies, le dialogue en vue de la limitation quantitative et qualitative de leurs armes nucléaires avec pour objectif final un désarmement global et complet. Tous les Etats doivent se conformer aux objectifs, principes et dispositions de la Charte.

87. La caractéristique des temps que nous vivons, c'est de toute évidence l'aggravation des tensions dans les relations internationales. On peut affirmer sans risque de se tromper que tout le monde est conscient que la crise que traverse le monde est due à la politique d'expansion et de force pratiquée par les blocs et que cette situation de crise appelle des actions résolues, globales et surtout urgentes pour écarter les risques de violence et chercher un règlement négocié aux questions internationales majeures.

88. Il y a dès lors une crise de la détente. Celle-ci s'accompagne de l'intensification des affrontements dans les anciens foyers de crise et de l'expansion des tensions à toutes les régions du globe, ce qui entraîne l'émergence de nouveaux foyers de conflits. Par ailleurs, l'approfondissement de la crise de l'économie mondiale et la persistance des injustices qui grèvent les relations économiques entre les nations exacerbent les difficultés déjà bien assez grandes que connaissent les pays en développement. De nombreux Etats sont menacés dans leur indépendance et leur sécurité par les ingérences dans leurs affaires intérieures, les interventions militaires et les tentatives faites pour leur imposer des systèmes sociaux différents.

89. Face à ces dangers qui assaillent le monde, la nécessité se fait sentir de dégager des solutions globales, en entreprenant d'urgence des actions pour arrêter la course aux armements, pour refréner l'usage de la force, pour prévenir les interventions et les ingérences dans les affaires intérieures et extérieures des Etats souverains, pour coordonner les efforts visant à délivrer les peuples de l'oppression coloniale et de la domination étrangère.

90. Ainsi, en Namibie, il ressort nettement qu'une année de plus s'est écoulée, et les perspectives d'indépendance de ce territoire international sont toujours aussi éloignées. L'Afrique du Sud continue à recourir à de nouveaux stratagèmes pour empêcher l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. De l'avis de mon gouvernement, toute politique tendant à créer un lien entre l'indépendance de la Namibie et le retrait des troupes cubaines de l'Angola est inacceptable. Membre du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, le Cameroun tient à réaffirmer son soutien indéfectible à la South West Africa People's

Organization [SWAPO] dans sa lutte pour la libération de la Namibie. Le Conseil de sécurité se doit de prendre les mesures urgentes et décisives qui s'imposent conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies pour faire respecter la résolution 435 (1978), qui demeure le seul cadre acceptable pour l'accession de la Namibie à l'indépendance.

91. En Afrique du Sud même, nous assistons avec une indifférence coupable aux pires manifestations de brutalité, de massacre, d'emprisonnement de ceux qui osent s'opposer à un système odieux. Ce système inhumain s'ingénie à combiner de prétendues réformes constitutionnelles, du reste rejetées avec éclat par leurs bénéficiaires supposés, avec une politique de satellisation des pays voisins, par la pression militaire et l'intimidation économique.

92. L'application des lois oppressives se poursuit sans relâche. Nous condamnons ce réformisme illusionniste et illusoire et nous nous félicitons que le Conseil de sécurité en ait fait de même dans la résolution consacrée à ce sujet qu'il a adoptée le 17 août [résolution 554 (1984)]. Nous demandons la libération immédiate de tous ceux qui ont été emprisonnés par les autorités racistes sud-africaines au cours de la dernière mascarade électorale. Il ne saurait y avoir de compromis sur le principe de l'égalité de tous les êtres humains ou sur la nécessité de faire respecter ce principe dans les faits. C'est pourquoi le Conseil de sécurité doit poursuivre l'examen des mesures tendant à renforcer la pression internationale sur l'Afrique du Sud afin qu'elle change d'attitude. Le Cameroun, qui est membre du Comité de libération créé par l'OUA, continuera à aider les mouvements de libération dans leur lutte contre l'apartheid et pour la promotion en Afrique du Sud d'une société démocratique, respectueuse de la dignité et de la légalité de tous ses citoyens.

93. A notre avis d'ailleurs, le problème racial dans ce pays apparaît de plus en plus comme transcendant le simple concept du respect des droits de l'homme pour s'inscrire dans son aspect réel de problème de libération d'un peuple opprimé. Notre soutien résolu aux mouvements de libération de l'Afrique du Sud, l'African National Congress d'Afrique du Sud [ANC] et le Pan Africanist Congress of Azania, trouve ici son fondement politique et éthique.

94. S'agissant du Sahara occidental, où la situation demeure préoccupante, nous pensons que ce problème doit être traité sur la base du principe de l'autodétermination des peuples. Il peut donc trouver une solution par l'application de la résolution AHG/Res.104 (XIX) adoptée par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine à sa dix-neuvième session ordinaire, tenue à Addis-Abeba du 6 au 12 juin 1983³.

95. En ce qui concerne le Tchad, la position du Cameroun a été encore récemment réaffirmée par M. Paul Biya, président de la République du Cameroun : notre gouvernement encourage les efforts entrepris par le régime en place à N'Djamena pour promouvoir la réconciliation nationale et l'unité au Tchad en vue de la reconstruction et du développement du pays. Comme par le passé, le Cameroun est prêt à contribuer à tous les efforts qui pourraient être faits sur le plan bilatéral, sous-régional ou africain en vue de la sauvegarde de l'indépendance, de l'intégrité territoriale, de la stabilité et de la paix au Tchad.

96. La récente évolution de la situation dans ce pays est caractérisée par le retrait des troupes étrangères. En même temps qu'elle enlève une entrave politico-idéologique à l'ouverture du dialogue entre les Tchadiens, elle met également en évidence cette réalité que la solution du problème tchadien ne saurait être militaire, mais essentiellement politique.

97. Il appartient en effet aux Tchadiens eux-mêmes de faire l'effort suffisant pour dépasser les incompatibilités individuelles, ethniques ou raciales, les ambitions personnelles et les intransigeances idéologiques et faire prévaloir l'intérêt suprême de la nation tchadienne. Cela dit, nous craignons que le désengagement des troupes étrangères, dont la présence avait tant bien que mal assuré une situation de "ni guerre ni paix", laisse un vide dangereux susceptible d'aggraver l'état de belligérence dans un climat d'ambition, de conquête ou de reconquête territoriales. Nous voulons espérer que toutes les précautions sont ou auront été prises pour prévenir les violations éventuelles de cet accord de désengagement.

98. En définitive, il nous semble que le retrait des troupes étrangères du Tchad eût dû être précédé ou suivi par l'installation d'une force neutre d'interposition. Pourquoi pas une force de paix des Nations Unies, capable de faciliter le processus de dialogue en vue de la réconciliation nationale ?

99. Nous suivons avec la même préoccupation les autres régions du monde où les conflits et les tensions se développent très dangereusement et sont susceptibles de menacer la paix et la sécurité internationales.

100. Au Moyen-Orient, le droit du peuple palestinien d'avoir une patrie, la souveraineté du Liban ainsi que le conflit entre l'Iraq et l'Iran constituent des questions clefs dont la solution conditionne l'avènement d'une paix juste et durable dans toute la région.

101. S'agissant plus particulièrement du problème palestinien, nous souhaiterions que les pays arabes aident leurs amis qui considèrent l'Organisation de libération de la Palestine [OLP] comme le représentant légitime du peuple palestinien à ne pas éprouver de doutes sur leur cohésion ainsi que sur la mobilisation de leurs peuples autour de la résistance palestinienne.

102. A Chypre, en Afghanistan, au Kampuchea et en Amérique centrale, aucune solution ne peut être trouvée sans le respect strict de la souveraineté, de l'indépendance, de l'unité, de l'intégrité territoriale et de la non-ingérence dans les affaires intérieures, tel que préconisé par la Charte des Nations Unies.

103. La détérioration du climat international a des répercussions très graves sur la crise économique actuelle déjà fort alarmante. En effet, malgré les projections faites par les pays développés pendant la trente-huitième session de l'Assemblée générale quant à la fin de la récession économique présente, les avantages résultant de la soi-disant reprise ne se sont pas étendus à l'ensemble de la communauté des nations, surtout à la très grande majorité des pays en développement qui continuent de croupir dans la misère.

104. L'asphyxie économique à laquelle font face la plupart des jeunes pays, les dangers et les désordres auxquels est en proie le système monétaire et commercial international constituent autant de facteurs

inquiétants qui ajoutent au climat actuel déjà fort sombre des perspectives d'instabilité généralisée.

105. Cette situation inadmissible n'est pas simplement le résultat de fluctuations cycliques dans le système économique international; elle reflète l'inadéquation des équilibres structurels inhérents au système économique actuel.

106. L'expérience de ces dernières années prouve que l'économie internationale ne peut être saine si les efforts de développement déployés par les pays en développement continuent à se heurter au protectionnisme sans cesse croissant, aux taux de change élevés, à la réduction des prix des produits des pays en développement, aux lourdes charges de la dette, à la détérioration des termes de l'échange, aux sévères problèmes de balance des paiements au déclin des capitaux financiers et à l'engloutissement de ressources considérables dans les programmes d'armements.

107. L'accumulation de ces problèmes a réduit de manière drastique la capacité des pays en développement d'entreprendre les investissements importants ou de continuer à soutenir des projets et des programmes nécessaires à la croissance économique. De surcroît, elle a obligé ces pays à réduire le volume de leurs importations en provenance des pays industrialisés. Cette réduction a entraîné à son tour des conséquences néfastes sur le processus même de reprise. Elle constitue en outre la preuve la plus évidente qu'aucune reprise économique durable ne peut se produire dans les pays développés sans le développement économique simultané des pays en développement. La fermeté de toute croissance économique globale soutenue est inextricablement liée à l'interdépendance entre pays développés et pays en développement. Bien que cette interdépendance ait été jusqu'ici réaffirmée à plusieurs reprises, comme le témoigne la Déclaration du Sommet économique de Londres tenu par les pays industrialisés en juin dernier [voir A/39/304], la politique monétaire et fiscale concrète mise en œuvre par ces pays continue à faire obstacle à la participation effective des pays en développement au processus de reprise et de croissance économique actuelle. Cette même politique d'obstruction continue également à bloquer la plupart des négociations en cours dans différentes instances internationales.

108. C'est le lieu de déplorer les résultats fort maigres de la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement tenue à Belgrade du 6 juin au 2 juillet 1983. Cette session n'a malheureusement pas donné l'occasion d'établir un nouveau consensus qui aurait pu placer l'économie mondiale sur une trajectoire nouvelle. Comment ne pas exprimer également la déception ressentie à la suite de l'échec de la quatrième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, tenue à Vienne en août dernier, dont les conclusions se sont nettement situées en deçà des espoirs que la communauté internationale y avait placés. Nous espérons qu'au cours de cette session l'Assemblée générale saura tout mettre en œuvre pour parvenir à un consensus sur deux questions d'intérêt vital pour les pays du tiers monde, à savoir la restructuration industrielle et le financement des projets de développement dans ces pays.

109. La solution de tous ces nombreux problèmes réside dans le dialogue et la coopération dans une perspective d'ensemble qui tienne compte des corrélations entre les différents facteurs de développement économique. C'est dans cet esprit que l'Assemblée générale, dans de nombreuses résolutions adoptées depuis 1979, en particulier la résolution 34/138, a demandé l'ouverture des négociations globales visant l'instauration d'un nouveau système de relations internationales sur des bases plus justes et équitables. En dépit des efforts louables déployés par M. Illueca, président de la trente-huitième session de l'Assemblée générale, pour obtenir un consensus sur la procédure et l'ordre du jour de ces négociations, l'impasse sur cette question persiste à ce jour. Notre conviction est que la crise économique actuelle dicte, aujourd'hui encore plus qu'hier, l'ouverture urgente de ces négociations. Nous continuons à croire que l'approche en deux phases pour ces négociations préconisées par la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à New Delhi du 7 au 12 mars 1983 et réaffirmée par la cinquième Réunion ministérielle du Groupe des 77, tenue à Buenos Aires du 28 mars au 9 avril 1983, est de nature à donner une nouvelle impulsion à la recherche des voies et moyens pour sortir de l'impasse actuelle.

110. En Afrique, continent pourtant riche en ressources naturelles et en potentialités propices au développement, la persistance de la crise économique et sociale continue à préoccuper gravement la communauté internationale. Depuis quelques années, notre continent fait face à une sécheresse prolongée sans précédent et subit les effets les plus pervers de la récession économique mondiale. Cette situation critique s'est aggravée notamment par la crise alimentaire aiguë que connaissent la plupart des pays africains. Dans ce contexte, les récentes initiatives prises par le Secrétaire général et d'autres chefs d'institutions de la famille des Nations Unies méritent notre appréciation et notre appui. Ces initiatives, qui viennent soutenir les efforts déployés par les pays africains eux-mêmes, doivent s'appuyer sur des ressources permanentes prévisibles à long terme pour produire tous leurs effets. Il est donc souhaitable que les responsables des institutions concernées prennent les dispositions nécessaires pour donner aux divers programmes africains du système la dimension, la priorité et les ressources appropriées.

111. Les solutions aux problèmes économiques ne sauraient à elles seules conduire au développement. Il s'agit de parvenir à intégrer d'une façon harmonieuse les aspects multidimensionnels qui caractérisent l'homme, au profit duquel toute action de développement véritable doit être organisée. Les droits de l'homme font partie de ces aspects et comprennent en effet les droits civiques, politiques, sociaux, économiques et culturels.

112. Les Nations Unies ont déployé cette année une intense activité dans tous ces domaines et l'on peut citer à ce sujet les réunions de la Commission des droits de l'homme, à Genève, et de l'organe préparatoire de la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme, à Vienne, la deuxième Conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés en Afrique, à Genève, et la Conférence internationale

sur la population, à Mexico. Le Cameroun a activement participé à toutes ces assises.

113. Mon pays, qui a placé l'homme au centre de ses préoccupations, a édicté des mesures législatives appuyées par des mécanismes judiciaires, donnant à la protection des droits de l'homme, garantie par la Constitution, un caractère efficace. En effet, depuis sept ans, le Cameroun s'emploie à favoriser la compréhension, la recherche, l'enseignement et la vulgarisation des droits de l'homme par des séminaires organisés en collaboration avec l'Institut Henri Dunant, de Genève, l'UNESCO et l'UNITAR. Nous avons en outre adhéré ces dernières années à de nombreux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme.

114. La condition de la femme revêt pour mon pays une importance capitale. Ceci nécessite son étroite association à toutes les phases du processus du développement économique et social, notamment dans l'élaboration des plans, la formulation des politiques et la prise des décisions. La création d'un ministère de la condition féminine ainsi que d'un comité consultatif pour la promotion de la femme camerounaise procède de cette conception humaine du développement qui centre les efforts sur toutes les composantes de la société camerounaise.

115. On ne saurait passer sous silence le sort de cette autre catégorie de personnes que les aléas de toute nature ont poussé hors de leurs pays : les réfugiés. Ceux-ci bénéficient de toute la sollicitude de notre gouvernement, qui a récemment soumis au HCR trois projets dont la réalisation contribuerait grandement au mieux-être des réfugiés en territoire camerounais.

116. En décembre 1982, un document de portée historique a marqué un nouveau jalon dans les réalisations des Nations Unies. En effet, la nouvelle Convention des Nations Unies sur le droit de la mer⁴, sans doute l'instrument juridique le plus important et le plus complet depuis l'adoption de la Charte des Nations Unies, représente la première reconnaissance universelle du règne du droit sur l'espace océanique.

117. Nous nous réjouissons du nombre croissant des Etats qui ont signé ou ratifié cette convention. Les résultats de la récente réunion de la Commission préparatoire de l'Autorité internationale des fonds marins et du Tribunal international du droit de la mer, tenue à Genève du 13 août au 5 septembre 1984, sont fort encourageants. Nul doute qu'ils ouvriront la voie à des signatures complémentaires de la Convention par un certain nombre de pays industrialisés. Nous estimons que tout pays qui dispose de moyens ou de potentialités réelles devrait avoir l'opportunité de se joindre au groupe des investisseurs pionniers dans l'exploitation des fonds marins.

118. L'objet même de la partie XI de la Convention, dont le texte a été si patiemment négocié, est de permettre une exploitation judicieuse des ressources des fonds marins selon un régime juridique ordonné. Cette légalité demeure un élément critique pour la paix et la sécurité internationales.

119. Nous continuerons à apporter notre modeste contribution afin d'assurer que la Convention et ses résolutions connexes⁵ sont correctement appliquées. Ainsi que la délégation camerounaise l'avait souligné à la fin de la seconde session de la Commission prépa-

ratoire, tenue à Kingston du 19 mars au 13 avril 1984, nous devons résolument mettre en œuvre et sans équivoque les dispositions pertinentes de ces instruments. C'est dans cette perspective que le Cameroun se joint à la préoccupation exprimée récemment à Genève par le Groupe des 77 concernant l'accord provisoire auquel ont souscrit certains pays industrialisés relatif à l'exploration des fonds marins.

120. Par ailleurs, la tenue des sessions de la Commission préparatoire ne devrait plus poser de problèmes comme par le passé. La résolution I adoptée par consensus en même temps que la Convention exige que ces sessions se tiennent au siège de la future Autorité internationale des fonds marins. Le Secrétaire général devrait donc prendre toutes les mesures nécessaires pour établir un secrétariat viable à Kingston, en conformité avec les décisions pertinentes de l'Assemblée générale. Nous saisissons cette occasion pour exprimer notre appréciation au Gouvernement jamaïcain pour les excellentes facilités et l'hospitalité qui sont offertes pour les réunions de la Commission préparatoire en Jamaïque.

121. Quarante années environ après leur création, les Nations Unies se trouvent aujourd'hui sérieusement exposées au doute de l'opinion internationale; nombreux sont ceux qui, en dehors même du grand public, s'interrogent progressivement sur la raison d'être même et l'avenir de l'Organisation. Son autorité se trouve constamment affaiblie, ses résolutions et décisions battues en brèche, surtout celles du Conseil de sécurité, organe collectif qui était censé représenter notre volonté commune d'agir de manière décisive chaque fois que la paix et la sécurité internationales se trouvaient menacées. Si presque quatre décennies d'existence ont certainement ankylosé les structures de l'Organisation, c'est surtout le manque de volonté politique des Etats Membres qui a considérablement érodé sa crédibilité. Comme corollaire de cette situation, le multilatéralisme est dangereusement en déclin; en sont les signes les plus évidents, la diminution actuelle des ressources mises à la disposition des institutions comme le PNUD, le peu d'empressement que les Etats, surtout les plus puissants, ont à recourir au mécanisme de l'ONU pour résoudre les questions d'intérêt mondial et, dans une certaine mesure, les difficultés que connaît actuellement l'UNESCO. Nous appuyons donc l'appel lancé par le Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation [A/39/1] pour le renforcement du multilatéralisme et qui renouvelle la position de ses collègues du Comité administratif de coordination dans leur rapport d'ensemble pour 1983-1984⁶.

122. Nous vivons une époque où les problèmes, en raison de l'interdépendance des nations que consolident chaque jour les progrès de la science et de la technologie, ont tendance à prendre une proportion planétaire. Nous devons donc disposer de mécanismes internationaux fiables pour tirer le plus grand profit de notre destin solidaire.

123. Il nous faut donc renforcer notre foi dans les principes et objectifs des Nations Unies et veiller constamment à la rénovation et à la démocratisation des structures et fonctionnement de ses organes. Dans cette perspective, il est urgent de poursuivre la revitalisation actuellement en cours du Conseil économique et social. Nous souhaitons également que les

consultations pour l'amélioration du fonctionnement du Conseil de sécurité engagées au sein de cet organe débouchent rapidement sur des propositions concrètes tenant compte des divers points de vues exprimés par les groupes politiques de l'Assemblée.

124. S'agissant des réformes ou innovations engagées dans la structure et la gestion du Secrétariat, il est nécessaire qu'elles s'opèrent selon les orientations définies par les Etats Membres au sein de divers organes délibérants. Le Cameroun, qui attache une grande importance à la composition géographique équitable du Secrétariat et à son fonctionnement efficace, appuie le Secrétaire général dans cette voie.

125. Nous renouvelons notre attachement à l'ONU et aux institutions multilatérales. Nous souhaitons qu'elles continuent à bénéficier du soutien ferme des Etats Membres, surtout des pays nantis, afin de devenir effectivement les régulateurs des intérêts communs supérieurs de l'humanité dont la paix, la sécurité collective, l'accès au bien-être pour tous sont les éléments les plus déterminants.

126. Nous participons à la présente session comme à tant d'autres assises dans un esprit de dialogue, de tolérance et de concorde. Ainsi que le déclarait tout récemment le président Paul Biya :

“Le Cameroun, terre de paix et d'ouverture, continue de pratiquer une politique d'amitié, de coopération sans frontière et de non-alignement, respectueuse de son indépendance, de sa souveraineté et de ses options fondamentales.

“Cette politique s'applique à tous les Etats frères d'Afrique, voisins et lointains, avec lesquels nous recherchons une solidarité active pour la libération totale de l'Afrique, la consolidation de l'Organisation de l'unité africaine et la solution des problèmes du continent. Elle guide également nos relations avec nombre d'autres Etats dans le monde ainsi qu'avec les organisations internationales.

“Le Cameroun poursuivra son rayonnement par une présence active et réaliste sur la scène internationale et continuera à offrir au monde le spectacle rassurant et édifiant d'une jeune nation unie, paisible, stable et prospère, apportant sa modeste contribution au maintien de la paix, au renforcement de la compréhension, de l'amitié et de la coopération entre les nations et à la promotion de la civilisation.”

127. M. GURINOVICH (République socialiste soviétique de Biélorussie) [*interprétation du russe*] : Monsieur le Président, la délégation de la République socialiste soviétique de Biélorussie vous félicite à l'occasion de votre élection au poste élevé de président de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale et vous souhaite plein succès dans l'accomplissement des responsabilités qui vous sont confiées cette année qui marque le vingtième anniversaire de l'indépendance de la Zambie et de son admission à l'Organisation des Nations Unies.

128. La quasi-universalité de l'Organisation, composée aujourd'hui de 159 Etats, et le fond des questions inscrites à son ordre du jour l'obligent à promouvoir, sur la base d'un respect scrupuleux de la Charte des Nations Unies, la solution de problèmes urgents tels que la sécurité internationale et le désarmement, la décolonisation totale, le progrès économique et

social, le maintien de normes juridiques internationales. Il y a cependant une tâche dont la solution est importante non seulement pour le progrès de l'humanité mais aussi pour sa survie même : éliminer le danger de guerre et surtout la menace d'une catastrophe nucléaire.

129. La majorité des déclarations faites ici au cours du débat général montrent que la plupart des Etats, indépendamment de leur système social, de leur idéologie ou de leur mode de vie, reconnaissent la priorité absolue de ce que l'on peut appeler "le problème par excellence".

130. Cependant, l'évolution dans le monde continue d'être inquiétante. Le risque d'un conflit nucléaire a été grandement accru à la suite de la politique et des activités des Etats-Unis et de certains de leurs alliés les plus proches. Leur politique, visant la supériorité militaire sur l'Union soviétique et l'Organisation du Traité de Varsovie, une escalade tous azimuts et sans restriction de la course aux armements, la puissance et le diktat dans les relations internationales et, en dernière analyse, la domination du monde a atteint des extrêmes et pousse le monde à un affrontement qui ne peut se traduire, en cette époque nucléaire, que par un désastre nucléaire général.

131. Cela ne peut pas être camouflé par la rhétorique opportuniste des dirigeants américains quant à leurs "intentions pacifiques", car on n'y trouve pas le moindre signe d'une volonté de traduire les paroles dans les actes — d'autant plus que les paroles ne sont pas toujours les mêmes.

132. Comment concilier, par exemple, les assurances de "pacifisme" avec les revendications répétées du droit à une première frappe nucléaire, avec l'intention d'acquérir la capacité de gagner une guerre nucléaire et de parvenir à la supériorité militaire et avec le lancement d'une "croisade" contre le socialisme ? Comment concilier la déclaration du Président des Etats-Unis selon laquelle les "sphères d'influence relèvent du passé" avec cette déclaration : "Le monde attend aujourd'hui que l'Amérique fasse preuve de leadership; l'Amérique, de son côté, tourne les yeux vers son infanterie de marine." ? Comment concilier un ton plus modéré dans les paroles avec la réaction impulsive et irrésistible où l'on qualifie l'Union soviétique de "hors la loi" et l'on parle de la bombarder sur le champ ? C'est seulement au cinéma qu'on peut jouer un personnage différent chaque jour.

133. On affirme maintenant à Washington être prêt à avoir des "négociations constructives avec l'Union soviétique" maintenant que "l'Amérique a retrouvé sa puissance". En pratique cependant, non seulement Washington ne donne pas suite à ces propositions constructives, mais, qui plus est, il ne veut même pas suivre le bon exemple de l'Union soviétique ni prendre en considération l'appel des Nations Unies en renonçant à utiliser en premier les armes nucléaires. L'Union soviétique propose que l'on s'entende pour que les relations entre les Etats dotés d'armes nucléaires soient régies par certaines normes et certains principes correspondant à l'intérêt fondamental de tous les peuples. L'Union soviétique a fondé sa politique extérieure sur ces principes de paix et elle est prête à s'entendre avec les autres puissances dotées d'armes nucléaires pour que ces normes soient généralement reconnues et rendues obligatoires. Les Etats-Unis et

leurs partenaires de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord [OTAN] s'y refusent. L'Union soviétique et ses alliés ont réclamé la conclusion d'un traité entre l'Organisation du Traité de Varsovie et l'OTAN sur le non-recours à la force et le maintien de relations pacifiques. Les Etats-Unis font tout ce qu'ils peuvent pour l'éviter. Il ne semble pas non plus que les Etats-Unis soient prêts à appliquer les déclarations des Nations Unies sur la prévention d'une guerre nucléaire, la préparation des peuples à vivre dans la paix et les autres décisions destinées à empêcher toute guerre nucléaire "limitée" ou "prolongée" ou à réaliser véritablement le désarmement. Les Etats-Unis n'ont pas davantage réagi à la proposition de la République populaire mongole tendant à ce que les Nations Unies adoptent une déclaration sur le droit des peuples à la paix [A/39/141].

134. Force est bien de constater que les Etats-Unis ont leur propre conception du dialogue et des négociations. Il y a quelque temps à peine, le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, M. Shultz, a tout bonnement déclaré : "Nous savons — pour autant que nous sachions quoi que ce soit — que les négociations et la diplomatie qui ne sont pas étayées par la force sont au mieux inutiles et au pire dangereuses." Autrement dit, les Etats-Unis ne sont favorables aux négociations que dans la mesure où ils peuvent dicter les conditions américaines. Il semble que les Etats-Unis aient besoin de ce verbiage sur les négociations pour camoufler leurs visées hégémonistes. La vérité, c'est que la politique tendant à utiliser les territoires de certains pays d'Europe occidentale pour lancer leurs nouveaux missiles nucléaires de première frappe demeure inchangée. Et maintenant, en plus de leur palissade toujours plus importante de missiles, ils veulent diviser l'Europe en posant une ligne de dynamite. Que veut dire, dans la pratique, tout ce verbiage sur l'"absence" de conditions préalables et sur la "volonté" du Gouvernement des Etats-Unis de négocier ? Cela signifie pointer de nouveaux missiles nucléaires américains en direction de l'Union soviétique et de ses alliés tandis qu'on rejette totalement les propositions constructives de l'Union soviétique appelant à la négociation. C'est assurément faire preuve de duplicité politique.

135. Le dialogue est nécessaire, les négociations aussi, mais un dialogue de bonne foi et des négociations sérieuses. Washington doit donner la preuve de sa volonté de dialoguer. L'Union soviétique a avancé des propositions en vue d'une réduction radicale des armes nucléaires qui ne porterait préjudice aux intérêts de personne. L'Union soviétique est prête à envisager sérieusement ces questions à la table de négociation dès que les Etats-Unis auront éliminé les obstacles quasiment insurmontables qu'ils ont eux-mêmes créés dans leur quête d'une supériorité militaire.

136. La position de l'Union soviétique est claire et invariable. Elle repose sur un commandement du fondateur de l'Etat soviétique, Vladimir Ilitch Lénine :

"Nous devons faire tout notre possible pour préserver la paix à l'avenir. Nous ne reculerons devant aucun sacrifice ou concession pour sauvegarder cette paix.

"Cependant, il y a des limites au-delà desquelles on ne peut aller. Nous ne permettrons pas que des

traités soient violés; nous ne permettrons pas que l'on s'ingère dans notre œuvre de paix."

137. Le Gouvernement des Etats-Unis prétend maintenant souhaiter le désarmement, allant jusqu'à proposer un périple d'une vingtaine d'années sur la voie du désarmement. Mais cette carte routière des Etats-Unis n'indique ni les routes ni les destinations finales. Tout ce que l'on y voit ce sont des barrières, anciennes et nouvelles, assorties de l'intention d'obtenir le maximum de ceux qui choisiront de voyager avec eux le long de cette route à péage. En attendant, les Etats-Unis poursuivent toujours leurs programmes militaires. Les préparatifs matériels de guerre nucléaire battent leur plein : de nouveaux systèmes d'armes nucléaires sont constamment à l'étude, mis au point et fabriqués — les MX, les missiles balistiques intercontinentaux Midgetman, les B-I et les bombardiers stratégiques Stealth, les missiles de croisière de longue portée où qu'ils soient placés, le système de sous-marins nucléaires Trident, les missiles Pershing II, les bombes et les obus à neutrons. Cette liste, j'ai le regret de le dire, pourrait être allongée. Selon la presse, trois nouvelles ogives sont ajoutées chaque jour à l'arsenal nucléaire des Etats-Unis. Ces systèmes deviennent beaucoup plus précis et leurs caractéristiques fondamentales sont telles qu'il ne fait aucun doute qu'ils ont été conçus pour être utilisés comme armes de première frappe. Le budget militaire des Etats-Unis atteint le chiffre astronomique de 300 milliards de dollars.

138. Avec toute cette rhétorique sur le désarmement, le Gouvernement des Etats-Unis aurait-il suspendu ou réduit ne serait-ce qu'un seul de ses programmes ? Pas du tout. Au contraire, il s'empresse de poser de nouveaux jalons pour accumuler davantage d'armes. Il s'emploie à étendre la course aux armements dans de nouveaux milieux et il n'essaie même pas de cacher son intention d'adopter une politique d'accroissement des tensions et d'affrontement pour les décennies à venir. Le Gouvernement américain ne cesse de répéter son argument fallacieux selon lequel ce n'est qu'en exécutant ces programmes aventuristes et dangereux qu'il pourra en fin de compte créer les conditions propices à la conclusion d'un accord sur la réduction des armes — aux conditions de Washington bien entendu.

139. Dans le monde entier, on réclame de plus en plus le gel des arsenaux nucléaires. Sur l'initiative de l'Union soviétique et d'autres pays, l'Assemblée générale a adopté un certain nombre de résolutions réclamant un tel gel. Cependant, les représentants des Etats-Unis y demeurent hostiles. Les dirigeants de six Etats de continents différents ont lancé un appel dans leur déclaration commune [A/39/277] pour qu'il soit mis un terme à la course aux armements et pour qu'on arrive à un gel des armes nucléaires. L'Union soviétique s'est félicitée de cette initiative, affirmant une fois de plus qu'elle était prête à prendre de telles mesures sur une base réciproque. Les Etats-Unis, eux, ont ignoré cet appel.

140. Les circonstances ont donné un haut rang de priorité, dans l'ordre du jour politique international, à la question de la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. L'Union soviétique a avancé un certain nombre de propositions — aux Nations Unies et ailleurs — pour tenter

de résoudre ce problème et elle s'est engagée par ailleurs, et de façon unilatérale, à ne pas déployer en premier un type quelconque d'arme antisatellite dans l'espace extra-atmosphérique alors que les Etats-Unis ont refusé d'engager des négociations sur la prévention de la militarisation de l'espace extra-atmosphérique. Les Etats-Unis ont procédé à des essais d'armes antisatellite et se proposent de les poursuivre. Ils ont constitué un commandement spatial spécial et ils sont désormais en passe de mettre au point un commandement spatial des forces armées. Un centre de commandement des opérations militaires dans l'espace extra-atmosphérique est actuellement en cours d'installation et de nouvelles directives présidentielles ont été données en matière de déploiement de nouvelles armes dans l'espace.

141. L'Union soviétique a maintenant soumis aux Nations Unies pour examen une nouvelle question intitulée "Utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins exclusivement pacifiques au profit de l'humanité" [voir A/39/243]. Ce projet prévoit des mesures urgentes pour interdire à jamais l'emploi de la force dans l'espace extra-atmosphérique et à partir de l'espace contre la Terre, ainsi qu'à partir de la Terre contre des objectifs placés dans l'espace, et pour interdire et éliminer tous types de systèmes d'attaques dans l'espace. L'idée est d'utiliser l'espace extra-atmosphérique pour la solution des grands problèmes du développement économique, social et culturel, tels que l'étude des ressources naturelles de la Terre, la prévention des catastrophes naturelles, les prestations alimentaires, l'amélioration des transports et communications, le développement de nouveaux matériels et techniques, et autres problèmes. On propose que les Etats se joignent aux efforts déployés dans ce domaine et, entre autres, œuvrent pour la création d'une organisation mondiale pour l'utilisation de l'espace au profit de l'humanité. Cette proposition soviétique a été favorablement accueillie aux Nations Unies et nous espérons que personne ne fera obstacle à sa mise en œuvre.

142. Il n'y a pas moyen de faire passer la position actuelle des Etats-Unis — pour nébuleuse qu'en soit l'expression — comme la preuve d'une approche constructive et sérieuse des problèmes centraux de paix et de sécurité par le Gouvernement des Etats-Unis. La réticence à entamer des négociations constructives a aussi été démontrée par l'attitude des Etats-Unis à la Conférence du désarmement et aux pourparlers de Vienne sur la réduction des forces armées et désarmement et autres mesures connexes en Europe centrale, où ils ont empêché le moindre progrès dans ces domaines. A Stockholm, au lieu de rechercher le moyen de renforcer la confiance et la sécurité et de réaliser le désarmement en Europe, ils ont essayé de faciliter les efforts de leurs services spéciaux pour en apprendre davantage sur la structure et les activités des forces armées de l'Union soviétique et de ses alliés.

143. Ainsi donc, si vous regardez ce qui est fait réellement par Washington — qu'il s'agisse des armes nucléaires, chimiques ou classiques, des zones de paix ou des zones dénucléarisées, ou de la réduction des dépenses militaires —, le tableau est partout le même. Les Etats-Unis sont opposés à la solution de

ces problèmes sur la base du principe de l'égalité et d'une sécurité égale.

144. Il serait temps qu'ils assimilent les leçons de l'histoire de ces dernières décennies, à savoir que les tentatives faites pour porter atteinte à la sécurité d'autrui aboutissent inévitablement à une réduction de sa propre sécurité. Il ne saurait y avoir de vainqueurs dans la course aux armements.

M. Tsvetkov (Bulgarie), vice-président, prend la présidence.

145. En terminant cette partie de ma déclaration consacrée à la prévention de la guerre nucléaire et au désarmement, je voudrais me référer à ce qu'a dit récemment Constantin Tchernenko, secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique et président du Présidium du Soviet suprême de l'Union des Républiques socialistes soviétiques :

“Nous lançons un appel sans équivoque aux Etats-Unis et à leurs alliés : le moment est venu pour eux de réaffirmer, par des actions concrètes, leur part de responsabilité dans le sort du monde, de comprendre qu'il est vain de poursuivre une politique de force et de miser sur la course aux armements; il est temps qu'ils prouvent qu'ils veulent vraiment, et pas seulement en apparence, engager un dialogue et des négociations pour trouver des solutions mutuellement acceptables aux problèmes dont dépend l'avenir de l'humanité. L'Union soviétique, pour sa part, ne manque pas de cette volonté.”

146. Les déclarations des Etats-Unis au sujet de leur désir de paix et de stabilité ne sauraient en aucune façon être conciliées avec l'intensité accrue avec laquelle ils étendent leurs ambitions de grande puissance de façon à englober le monde entier. Qui plus est, les Etats-Unis canalisent de plus en plus les activités de l'OTAN dans ces efforts. Des mesures sont prises pour étendre la portée géographique des activités de ce bloc et l'utiliser en tant qu'outil de la politique de force et de diktat dans diverses parties du monde.

147. Poursuivant une politique militariste pour atteindre la supériorité militaire et s'assurer des positions de domination dans le monde et s'efforçant de réaliser leurs conceptions dangereuses de “politique de force”, de “croisades” et de “guerre psychologique”, les forces de l'impérialisme prennent des mesures, y compris le recours à la force armée, visant à saper le système sociopolitique d'autres pays, mettant ainsi en pratique la politique de terrorisme d'Etat. Un regard porté sur n'importe quelle partie du monde montre à l'évidence qu'en déstabilisant la situation dans le monde entier la politique militariste de Washington terrorise les nations et les peuples. Les foyers de tension et les situations de crise qui existent sont aggravés et d'autres sont créés; des guerres non déclarées sont menées contre un certain nombre d'Etats indépendants.

148. Coordonnant ses activités avec son “allié stratégique” de Tel-Aviv, Washington s'efforce d'enlever de l'ordre du jour la question de l'exercice des droits légitimes du peuple palestinien de créer son propre Etat, qui est une question clef dans le règlement de la situation au Moyen-Orient. Malgré les efforts déployés par le Secrétaire général, les Etats-Unis mettent en échec l'application de la décision des

Nations Unies visant à convoquer une conférence internationale sur le Moyen-Orient, à laquelle participeraient toutes les parties intéressées, y compris l'OLP. En outre, les Etats-Unis eux-mêmes ont bombardé de façon barbare le territoire libanais et continuent d'encourager Israël dans sa politique agressive contre les peuples arabes et dans l'exécution d'une “annexion rampante” et d'actes de terrorisme et de violence non déguisés dans les terres arabes occupées.

149. Des Etats indépendants de la Méditerranée subissent également une pression croissante. En raison de l'accélération du processus de militarisation, la Méditerranée est transformée en une zone de danger immédiat pour les peuples qui habitent la région. Des provocations militaires sont montées contre la Libye. La situation à Chypre n'est toujours pas réglée et le droit du peuple chypriote à l'intégrité territoriale et à l'unité, sans présence militaire étrangère et sans ingérence dans ses affaires intérieures, est foulé aux pieds.

150. Prenons une autre région : l'Amérique centrale. Là aussi, s'efforçant de réprimer la lutte des peuples pour les changements socio-économiques, pour la liberté et l'indépendance, les Etats-Unis cherchent à aggraver la situation. Cuba socialiste continue de faire l'objet d'attaques arbitraires et d'actes d'hostilité.

151. Des attaques ouvertes sont organisées et commises contre le Nicaragua; on dépose des mines dans ses ports. Les eaux du Pacifique et de la mer des Antilles sont sillonnées par des escadres américaines avec infanterie de marine à bord. Leur tâche principale est de terroriser et d'intimider le peuple de ce pays, dont le seul désir est d'être maître de son propre destin. Pour étayer ses hommes de main, les bouchers sanguinaires du peuple d'El Salvador, Washington continue son ingérence éhontée dans les affaires de ce pays. La terre de la Grenade — petit pays épris de paix qui n'a jamais menacé qui que ce soit de quoi que ce soit — est foulée aux pieds sous la botte de fer de l'infanterie de marine américaine.

152. Les Etats-Unis refusent obstinément d'accepter les initiatives de paix de Cuba et du Nicaragua ainsi que celles du Groupe de Contadora en ce qui concerne un règlement pacifique en Amérique centrale. Ce n'est pas étonnant, puisque les Etats-Unis ont déjà recouru à la force armée 82 fois contre 11 pays d'Amérique latine et veulent pouvoir continuer cette pratique de banditisme à l'avenir.

153. Une autre région d'ingérence active et ouverte des forces impérialistes est le continent africain, où l'on s'efforce d'imposer des liens néocolonialistes aux peuples nouvellement indépendants, d'en limiter la souveraineté et de les priver du droit de prendre des décisions indépendantes. L'Afrique du Sud et ses protecteurs font obstacle à l'indépendance de la Namibie. La “coopération constructive” entre Washington et Pretoria et la façon dont on empêche le Conseil de sécurité de prendre des mesures efficaces contre le régime de l'*apartheid* encouragent les racistes dans leur agression ouverte contre les pays voisins et créent de nouveaux et dangereux foyers de tension.

154. Les monopoles américains ont investi environ 14 milliards de dollars dans l'économie sud-africaine et font fortune en exploitant la population autochtone de l'Afrique du Sud. Il n'est donc pas étonnant qu'à la présente session de l'Assemblée générale la délégation des Etats-Unis ait déjà refusé d'appuyer un projet de résolution des pays africains demandant de lutter contre la politique d'*apartheid*.

155. Récemment, on a eu recours avec de plus en plus d'insistance dans certains pays d'Asie à toutes sortes de pressions visant à entraîner ces pays dans les desseins aventuristes mondiaux et à accélérer la militarisation de l'Extrême-Orient. Les Etats-Unis sont fermement opposés à l'application de la proposition de la République populaire mongole pour la conclusion d'une convention de non-agression mutuelle et de non-recours à la force dans les relations entre les Etats d'Asie et du Pacifique.

156. Les Etats-Unis mettent en échec les efforts des pays de l'océan Indien qui souhaiteraient faire de cette région une zone de paix, parce que, selon le chef du Pentagone, "il s'agit d'une région où les termes de "parité" et d'"égalité" sont inacceptables pour nous; nous devons y conserver une supériorité militaire et navale".

157. La question toujours en suspens de la Corée n'ajoute guère à la stabilité en Extrême-Orient. Les propositions de la République populaire démocratique de Corée, qui prévoient le retrait des forces américaines de Corée du Sud et la réunification pacifique du pays sans aucune ingérence extérieure, seraient une bonne base pour la solution de cette question.

158. Des intrigues dangereuses continuent de se nouer autour de la République démocratique d'Afghanistan. Les ennemis du peuple afghan, y compris ceux qui se vantent de leur foi en la démocratie, s'efforcent d'empêcher la construction d'une nouvelle vie démocratique véritable dans ce pays. En préconisant hypocritement une solution politique aux problèmes qui sont apparus autour de l'Afghanistan, ils font tout ce qu'ils peuvent pour empêcher que l'on parvienne à ce type de solution.

159. Il existe pourtant des possibilités de solution. On les trouve dans les propositions constructives du Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan et nous les appuyons sans réserve. En fait, il suffit de mettre fin à l'intervention armée extérieure contre l'Afghanistan et de cesser de s'ingérer dans les affaires intérieures de cet Etat souverain non aligné.

160. Le seul moyen d'alléger les tensions en Asie du Sud-Est est de renoncer à la politique de terrorisme d'Etat. Nous appuyons fermement les propositions bien connues du Viet Nam, du Laos et du Kampuchea pour un règlement pacifique des problèmes de la région dans le but de la transformer en une zone de paix, de stabilité et de coopération. On ne peut tolérer que l'on essaie d'imposer au peuple du Kampuchea, par le biais de toutes sortes d'initiatives et de manœuvres illégales, des parias en déroute politique, quel que soit le déguisement sous lequel ils se présentent aujourd'hui. Il est grand temps de les expulser des Nations Unies et que les représentants de la République populaire du Kampuchea occupent

la place qui leur revient dans les organisations internationales.

161. Les activités militaires intensifiées dans le golfe Persique dont les eaux sont de plus en plus sillonnées par de vastes formations navales américaines ont un effet déstabilisant sur les pays de l'Asie du Sud-Ouest. Tel est également le but du commandement central des Etats-Unis qui cherche à transformer cette zone en tremplin militaire et politique et mettre en danger la sécurité, les droits souverains et l'indépendance des peuples de la région.

162. Afin de protéger les droits souverains des peuples et de mettre un terme aux méthodes impérialistes de diktat envers les autres Etats, l'Assemblée générale doit censurer catégoriquement comme inadmissible la politique de terrorisme d'Etat ainsi que toute action des Etats visant à saper le système social et politique d'autres Etats souverains. Tel est le but de la proposition faite à ce sujet par l'Union soviétique [A/39/244], appuyée par un certain nombre de délégations.

163. Il convient de noter qu'à la présente session — plus souvent et plus intensément qu'auparavant — les représentants des puissances impérialistes se réfèrent de façon hypocrite à des problèmes économiques et financiers et au problème de la dette qui se seraient révélés de façon soudaine et imprévue dans les pays en développement. Cependant, toutes ces déclarations ne peuvent camoufler que, sous couvert de la prétendue libre entreprise, les impérialistes poursuivent l'exploitation des pays économiquement faibles d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine dont ils retirent chaque année jusqu'à 300 milliards de dollars. Le Sommet économique de Londres, qui a réuni en juin dernier les sept pays occidentaux, n'a rien facilité pour ceux qui appartiennent au Groupe des 77. D'ailleurs, les Etats-Unis n'épargnent pas non plus leurs "partenaires" hautement développés.

164. Les Etats socialistes préconisent constamment la restructuration des relations économiques internationales sur une base d'équité et de démocratie et appuient les demandes des pays en développement en ce sens. La Conférence économique au sommet des Etats membres du Conseil d'assistance économique mutuelle, tenue en juin dernier à Moscou, a appuyé les exigences des pays en développement relatives au plein exercice de leur souveraineté sur leurs ressources naturelles et leurs activités économiques. La Déclaration de la Conférence intitulée "maintien de la paix et coopération économique internationale" [voir A/39/323, annexe II] souligne la nécessité d'assurer le développement économique et social de chaque pays, alors que, semble-t-il, les Etats-Unis et leurs alliés sont prêts à poursuivre leur politique d'exploitation. Le résultat de tout cela ne peut être que l'approfondissement du fossé entre les pays capitalistes industrialisés et les nations en développement dont la situation, demain, sera encore plus difficile qu'aujourd'hui. Là encore, la course aux armements, accélérée par Washington et ses alliés de l'OTAN, a des effets négatifs, puisque les pays en développement sont obligés de dépenser davantage pour leurs armements qu'ils ne reçoivent au titre de l'assistance pour le développement.

165. Le monde entier sait fort bien qui intervient en faveur de la paix et qui rêve de solutions militaires.

A ce propos, on ne peut s'empêcher de souligner que toute personne raisonnable est vivement préoccupée devant l'accroissement des tentatives des Etats-Unis et de leurs alliés de l'OTAN de remettre en question l'ensemble d'accords visant à assurer le progrès pacifique et stable en Europe. Les Etats-Unis et certains de leurs alliés de l'OTAN encouragent les forces revanchistes et néofascistes qui réapparaissent et cherchent leur revanche. Les pays de la communauté socialiste et tous ceux qui ont à cœur la cause de la paix sont résolument hostiles à toute manifestation politique visant à saper les fondements du règlement européen d'après guerre. Ils ne permettront pas que les tragédies du passé se reproduisent.

166. Une autre source de grave inquiétude est le fait que l'été dernier, au mépris des accords internationaux et des décisions internationales, le Conseil de l'Union d'Europe occidentale, sur la demande de la République fédérale d'Allemagne a levé les interdictions empêchant ce pays de fabriquer des bombardiers stratégiques et des missiles à grande portée. Ainsi, la République fédérale d'Allemagne est désormais à même d'édifier et de déployer ses propres armes offensives de grande portée capables de menacer la sécurité non seulement de ses voisins, mais aussi d'Etats plus éloignés. Il convient de rappeler que la République fédérale d'Allemagne, en tant que successeur du troisième Reich, est tenue par les accords de Potsdam qui interdisaient à jamais une menace envers les pays voisins et le monde en général à partir du sol allemand. Cette obligation doit être scrupuleusement respectée.

167. Ainsi que l'a déclaré Nicolai Slyunkov, premier secrétaire du Comité central du Parti communiste de la République socialiste soviétique de Biélorussie :

« Nous ne dramatisons pas la situation existante. Cependant, il ne faut ni manquer de vigilance ni faire preuve de complaisance pour autant. Les leçons du passé et les visées agressives de l'impérialisme nous contraignent à demeurer vigilants et à nous tenir prêts à toute éventualité. »

168. Cette année, la RSS de Biélorussie a célébré le quarantième anniversaire de sa libération des envahisseurs fascistes dont le prix pour le peuple soviétique a été la perte de millions de vies, d'immenses douleurs et de cruelles souffrances. Depuis la seconde guerre mondiale, les travailleurs de la République lui ont permis d'augmenter son potentiel industriel de 33 fois par rapport à 1940, malgré la perte d'un quart de sa population et de la moitié de ses richesses nationales due aux destructions causées par la guerre. Au cours de la présente période quinquennale, nous nous consacrons avec succès aux tâches de développement économique et social. La célébration du quarantième anniversaire de notre libération a également permis à la volonté populaire de s'exprimer en faveur de la paix et de se déclarer fermement déterminée à empêcher une nouvelle guerre.

169. En 1985, l'humanité tout entière célébrera le quarantième anniversaire du triomphe, au cours de la seconde guerre mondiale, des forces de la raison et de la paix et le quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, devenue l'un des piliers de la structure mondiale d'après guerre. Toutes les forces éprises de paix doivent absolument saisir l'occasion que leur fournira la célébration de ces événements pour s'unir et se conformer sans faille aux buts et

principes de la Charte des Nations Unies et aux décisions progressistes de l'Organisation afin de contribuer, par des mesures concrètes, au renforcement de la paix et de la sécurité internationales et à l'élimination de la menace nucléaire.

170. Nulle question, si importante soit-elle, ne saurait éclipser la raison d'être des Nations Unies et ne saurait être plus importante que celle de savoir comment préserver la paix. Tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ont le devoir, tant individuellement que collectivement, de faire tout leur possible pour que tous les peuples puissent vivre en paix au cours des 15 dernières années de ce XX^e siècle et puissent entrer dans le troisième millénaire, convaincus des perspectives illimitées de développement de la civilisation au lieu d'être inquiets au sujet de son avenir.

171. La République socialiste soviétique de Biélorussie est prête à coopérer avec les autres Etats pour réaliser ces objectifs.

172. M. BEMANANJARA (Madagascar) : Que l'Assemblée générale ait choisi M. Paul Lusaka pour diriger les travaux de sa trente-neuvième session est pour nous un motif de fierté légitime, car la reconnaissance de ses éminentes qualités est un hommage rendu non seulement à son pays, la Zambie, mais à l'Afrique tout entière. Il peut être assuré que la délégation de la République démocratique de Madagascar ne ménagera aucun effort pour soutenir les actions qu'ils entreprendra dans le cadre de son mandat et au nom de nos idéaux communs.

173. A M. Jorge Illueca, nous réitérons nos remerciements pour la responsabilité, la lucidité et l'engagement avec lesquels il a présidé la précédente session, malgré les contraintes de ses hautes fonctions.

174. Enfin, mon gouvernement est particulièrement sensible aux initiatives prises par le Secrétaire général en faveur de Madagascar, en faveur de l'ensemble de l'Afrique, et lui renouvelle son appui et sa confiance dans sa mission de paix et sa détermination de remettre en honneur le multilatéralisme.

175. Les échanges de propos et de vues au cours du débat général nous confortent dans le sentiment que, malgré quelques signes qui, en d'autres circonstances, auraient pu être encourageants, l'incertitude persiste, l'inquiétude est de règle et le pessimisme a encore droit de cité. En effet, et puisqu'il nous faut procéder à une analyse selon les failles qui divisent notre monde, le Nord et le Sud n'arrivent pas à dialoguer sur l'instauration d'un ordre nouveau, l'organisation des pays en développement reste embryonnaire ou dispersée, les relations Est-Ouest souffrent depuis cinq ans d'un blocage chronique et les conflits régionaux, sous-produits de cette tension, sont à la merci de solutions dépassées et inadéquates.

176. Certains se sont installés dans cette impasse généralisée, et les peuples auraient pu s'en accommoder si la preuve avait pu leur être apportée que le monde qu'ils subissaient était la meilleure expression de leurs droits et aspirations. Or nous assistons, ces derniers mois, à une véritable agression de phénomènes, dont la seule énumération suffit à donner une idée de l'insécurité qui nous entourait : réitération de positions rigides, recherche d'avantages unilatéraux, renforcement de la politique de blocs, refus des

concessions ou du compromis, épreuves de forces et apaisements alternés, diplomatie du bord de l'abîme et préparation à la confrontation. Tout se passe comme si les trois piliers de la coopération internationale, c'est-à-dire la paix, la sécurité et la justice, avaient été remodelés pour justifier des démarches s'inspirant plutôt de l'égoïsme sacré et d'une certaine forme de messianisme.

177. En tant que pays non aligné mais engagé, nous estimons que, dans les relations Est-Ouest, les divergences naturelles d'intérêts ne sont pas à ignorer et que, par conséquent, rien ne peut remplacer une coexistence pacifique et une détente susceptibles de recréer des conditions de paix, sans mélanger les mythes et les réalités. On a beaucoup discoursu cette année sur les mesures de confiance et de sécurité. Les uns préconisent une approche globale basée sur les principes; les autres préfèrent une méthode sélective, donc limitée. Mais l'important pour les peuples, désormais sensibilisés par le mouvement de paix, est que la confiance peut se substituer à l'endigement, à la dissuasion et à l'équilibre.

178. N'est-il pas vrai que, si les intérêts de sécurité de tous, et non seulement des grandes puissances, étaient pris en considération, la dissuasion nucléaire n'aurait plus sa raison d'être ? N'est-il pas vrai aussi que la confiance permet de se défaire d'un processus qui, au nom de l'équilibre, a accéléré la course aux armements classiques et nucléaires ? N'est-il pas vrai enfin que l'engagement à l'égard d'une sécurité collective et non polarisée peut amener les peuples à souscrire davantage aux négociations, à souhaiter leur aboutissement, mais aussi à dénoncer toutes les provocations qui pourraient les faire dévier ?

179. A maintes reprises, nous avons indiqué que nous ne pouvons pas suivre aveuglément les experts et les techniciens sur leur terrain. Dans cette enceinte, nous sommes obligés de raisonner en hommes politiques responsables et préoccupés par la survie des civilisations. C'est pourquoi nous apportons notre appui solidaire à toute entreprise qui nous rapprocherait de l'aspiration fondamentale des peuples, à savoir le rétablissement de la paix. Ainsi en est-il des propositions relatives à l'interdiction de la militarisation de l'espace, à l'arrêt de la course aux armements navals, à l'interdiction des armes chimiques et au gel nucléaire.

180. Il ne suffit point cependant d'arguer de la complexité des problèmes pour en éviter l'examen, car les déclarations d'intention doivent nécessairement être suivies d'effets. Les négociations seront ardues et les incidents de parcours ne sont pas à minimiser. Elles auront au moins l'avantage de mieux sensibiliser l'opinion publique internationale et d'appliquer notre génie collectif à résoudre les conflits localisés au Sud.

181. Mais que l'on nous comprenne bien. Le relâchement des tensions au Nord ne peut être effectif qu'avec la réduction des conflits, et celle-ci n'aura de sens que si elle s'insère dans une approche globale. Toutefois, nous ne pouvons pas nous résoudre à faire dépendre la solution des conflits régionaux de la seule volonté des grandes puissances, car nous entendons tous assumer nos responsabilités.

182. A bien réfléchir, la situation en Afrique australe ne serait pas ce qu'elle est si certains d'entre nous n'étaient pas tentés, après l'abandon des zones d'influence, de consacrer la notion de responsabilité

stratégique traditionnelle. Malgré nos protestations, malgré nos dénonciations, malgré nos condamnations, on trouve toujours des circonstances atténuantes au régime de l'*apartheid*, qu'il vaut mieux semble-t-il contrôler pour stabiliser la région, en marginalisant au besoin la conscience noire. Cela ne revient-il pas à assurer la survie du pouvoir minoritaire et raciste pour mieux défendre certaines valeurs dites démocratiques dans un environnement jugé hostile ?

183. Nous ne sommes plus à une contradiction près. On veut mettre un terme au cycle de la violence, et en même temps on applaudit, discrètement ou ouvertement, quand le cycle de l'injustice est bouclé par l'adoption d'une prétendue réforme constitutionnelle. On accorde peu d'importance aux pressions militaires et économiques sur le régime d'*apartheid*, mais on les inclut dans une stratégie dont l'aboutissement serait la médiation, puis la négociation. On prône le pragmatisme et la patience, mais on souhaite, au nom de la lutte contre le terrorisme international, la liquidation de la SWAPO et de l'ANC dont l'authenticité, la représentativité et le rôle historique dans la libération de l'Afrique ne sont plus à démontrer. On soumet les Etats de première ligne à un chantage intolérable et odieux dont la finalité ne saurait tromper quiconque. Qui pourrait en effet croire un seul instant que le régime de Pretoria a retrouvé subitement les vertus du dialogue, de la non-agression et du bon voisinage ? En vérité, la seule réponse possible est l'accroissement immédiat du soutien et de l'aide internationale à ces Etats pour leur donner les moyens d'affronter une agression d'autant plus pernicieuse que certaines bonnes consciences pourraient être tentées de lui apporter leur caution.

184. Pour nous, comme pour la grande majorité des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, la voie est toute tracée. Quels que soient les artifices déployés, la Namibie sera indépendante. La démocratisation des rapports politiques, économiques et sociaux en Afrique du Sud se fera avec la masse populaire des Noirs, des Blancs, des Métis et des Asiatiques, mais sans le régime de l'*apartheid* ni ses collaborateurs cooptés. Notre dignité d'Africain est incompatible avec la détention continue de Nelson Mandela, dont nous réclamons la libération immédiate, et nous affirmons que l'Afrique australe ne sera une véritable zone de concorde, de paix et de coopération que lorsqu'il sera mis fin à l'hégémonie politique et économique du régime raciste, ainsi qu'aux ingérences extérieures.

185. De même, nous persistons à penser que le jeu des intérêts stratégiques et politiques a faussé la décolonisation du Sahara occidental. Après des années d'âpres discussions, de déchirements, d'affrontements puis de concertation, l'Afrique unanime est parvenue, lors de sa dernière conférence au sommet, à se mettre d'accord sur les modalités d'un retour à la paix dans cette région. Le schéma proposé par l'OUA pécherait-il par manque de conformité avec les principes de la Charte des Nations Unies ou avec le respect des droits inaliénables du peuple sahraoui ? Les Nations Unies ont-elles eu tort de l'avoir endossé, avec les rares réserves que nous connaissons ?

186. La thèse est insoutenable et ne saurait expliquer ni l'intransigeance du Maroc, ni l'ostracisme dans lequel certains milieux maintiennent la République

arabe sahraouie démocratique, ni les rumeurs qui tendraient à accréditer le dessaisissement de l'OUA en faveur d'autres instances. L'application de la solution africaine au problème sahraoui ne devrait pas être indûment retardée par des considérations qui battraient en brèche notre responsabilité solidaire vis-à-vis du peuple sahraoui. Et parce que nous entendons honorer cette responsabilité, nous maintenons la position commune africaine, à savoir cessez-le-feu, retrait des troupes marocaines et tenue au Sahara occidental d'un référendum pacifique et juste.

187. A ce propos, je voudrais, au nom de la République démocratique de Madagascar, saluer le retrait des troupes étrangères du Tchad, qui permettra aux différentes factions et tendances de se retrouver et de rechercher une issue qui réponde aux intérêts du peuple tchadien, conformément aux résolutions de l'OUA et sans que le paternalisme se substitue à la solidarité africaine, voire internationale.

188. Enfin, je ne saurais m'empêcher, en tant que représentant du Président, M. Didier Ratsiraka, et du gouvernement, en tant que fils de ce grand continent objet de tant de convoitises et de luttes d'influence, de convier mes frères et sœurs pour que nous réglions nos problèmes politiques d'abord entre nous.

189. La République démocratique de Madagascar s'en voudrait de ne pas lancer ici un appel à la prise de conscience de l'homme africain, à l'affirmation de son identité et à sa capacité d'apporter sa contribution à la solution de tous les problèmes qui affligent malheureusement notre continent.

190. Les similitudes entre les situations en Afrique australe et en Asie occidentale ont été relevées à plusieurs reprises, et leur évocation a été faite en des termes si objectifs et précis qu'il ne me semble pas nécessaire d'y revenir en détail. Je me bornerai donc à quelques constatations susceptibles d'étayer cette analyse et de mieux faire comprendre notre position.

191. En 40 ans, les données fondamentales de la question de Palestine, au moins en ce qui concerne les Nations Unies, sont restées les mêmes. L'arbitraire, la domination et l'exploitation y persistent, tandis que les ajustements introduits à la suite de tractations diverses mais opérés au mépris du droit et de l'équité n'ont guère contribué à l'énoncé d'une solution acceptable. Parallèlement, l'OLP, comme tout mouvement de libération, traverse une période difficile que les rapports de force dans la région n'arrivent pas à soulager. C'est ainsi qu'elle oscille sans cesse entre la sollicitude et l'ostracisme, entre la sympathie et l'indifférence, entre l'ambiguïté et l'adhésion. Enfin, le programme élaboré par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien est voué à rester dans les limbes, tout comme la conférence internationale proposée par les pays non alignés, et les perspectives de négociations au niveau du Conseil de sécurité se heurtent à l'excommunication de l'OLP.

192. Il en résulte, sur le plan international, un vide diplomatique que ne viennent combler ni la réaffirmation de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, d'ailleurs largement dépassée, ni la floraison des initiatives bilatérales ou unilatérales. Ces éléments négatifs reflètent les tensions internes et externes à la région et sont mis à profit soit pour nous faire accepter des faits accomplis, soit pour mieux nous accoutumer

à un état de guerre latent, soit encore pour nous présenter le pire des paradoxes, celui selon lequel un peuple à qui l'on a promis un foyer peut se prévaloir d'un Etat, tandis qu'un autre peuple dont le droit à un Etat a été expressément reconnu par les Nations Unies se voit offrir un foyer en guise de consolation. Devant ce décalage inadmissible, la seule solution est le rétablissement des droits des Palestiniens et leur garantie internationale pour que cesse le concert de souffrances et de destructions dont les Libanais et les Palestiniens ont eu largement leur part.

193. C'est pour les mêmes raisons que, dans le conflit irano-iraquien, nous suivons de près l'accueil réservé au triple appel lancé par le Secrétaire général pour la protection des populations civiles, victimes d'une lutte fratricide, insensée et qui par ailleurs ternit inutilement l'image de cohésion des pays non alignés.

194. Dans d'autres parties de l'Asie, nous retrouvons des peuples pris au piège d'intérêts présents ou passés qui se sont développés ou maintenus à leur insu. De l'Afghanistan à la Corée, les aspirations des peuples à des relations normales, à la paix, à la coopération et à la stabilité ont été constamment frustrées par des considérations idéologiques ou stratégiques.

195. Nul ne pourrait accepter qu'à Chypre la succession de faits accomplis et des mesures unilatérales nous éloignent de plus en plus d'une solution qui devrait recevoir la libre adhésion des deux communautés, égales en droits et en obligations. Nul ne peut s'opposer à ce que la situation autour de l'Afghanistan se normalise et à ce que la médiation du Secrétaire général à ce sujet se poursuive et aboutisse à des négociations directes. Nul ne pensera à se mettre en travers des efforts conjoints des Etats de l'Indochine et de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est pour atténuer leurs divergences et moduler leur coopération et leur coexistence en respectant les options fondamentales de chaque partie. Mais nous pouvons demander que, dans toutes ces démarches, il soit tenu compte des principes de la Charte des Nations Unies et du non-alignement, en particulier ceux relatifs à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à la non-ingérence.

196. C'est de ces principes également que nous nous réclamons lorsque nous affirmons la nécessité de normaliser la situation dans la péninsule coréenne et de favoriser sa réunification pacifique, indépendante et sans ingérence extérieure. A cet égard, les récentes propositions avancées par la République populaire démocratique de Corée sur les pourparlers tripartites constituent une contribution positive à la reprise du dialogue entre le Nord et le Sud.

197. En Amérique centrale et aux Caraïbes, les événements de ces derniers mois apportent une note alarmante au développement des relations internationales. Nous croyions que les propositions du Groupe de Contadora avaient été acceptées par les parties concernées, et déjà nous nous félicitons de ce que le Nicaragua ait pris les risques de la paix en souscrivant aux termes de l'Accord de Contadora sur la paix et la coopération en Amérique centrale [A/39/562, annexe]. D'autres conditions ou préalables ont surgi hélas ! et nous craignons fort qu'une occasion de trouver une solution politique et pacifique à l'ensemble des problèmes de l'Amérique centrale et des Caraïbes ne soit gaspillée.

198. Avant de clore ce chapitre, je voudrais évoquer les questions de l'océan Indien et des îles malgaches. Mon gouvernement réaffirme sa détermination de continuer au sein du Comité spécial de l'océan Indien à œuvrer pour l'application de la résolution 2832 (XXVI) de l'Assemblée générale, contenant la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix. Toute manifestation et escalade de la présence des grandes puissances dans la région, telles que les bases et installations militaires étrangères, les services de soutien logistique et l'entreposage d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive, contrairement à la volonté maintes fois exprimée des Etats de la région, constituent une violation flagrante de cette déclaration. De telles activités sont de nature à mettre en péril l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale et le développement pacifique des Etats de cette région. Nous sommes convaincus que la convocation sans délai de la Conférence sur l'océan Indien, prévue à Colombo au cours du premier semestre de 1985, est la seule alternative permettant de faire baisser la tension dans cette région. A ce sujet, le Gouvernement malgache regrette que certains Etats, de par leur attitude négative, essaient de retarder indûment la convocation de cette conférence et, par voie de conséquence, la réunion au sommet des Etats concernés et intéressés selon la proposition du Président de la République démocratique de Madagascar.

199. Quant aux îles malgaches du canal du Mozambique et de l'océan Indien, leur appartenance à Madagascar a été confirmée par les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et de l'OUA ainsi que par le Mouvement des pays non alignés. Mon gouvernement espère que les entretiens exploratoires qui ont eu lieu récemment à Paris se poursuivront et contribueront à la formulation d'une solution respectant les principes de souveraineté, d'intégrité territoriale et d'avantage réciproque.

200. Enfin, en tant qu'Etat insulaire ayant contribué à la négociation et à la conclusion de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer⁴, Madagascar voudrait renouveler son appui à cet instrument juridique et tient par ailleurs à déclarer que les ressources des fonds marins se trouvant au-delà des zones de juridiction nationale sont et demeurent à jamais patrimoine commun de l'humanité. C'est la raison pour laquelle nous déplorons tout arrangement ou mini-traité passé, présent ou futur susceptible de porter préjudice aux dispositions de la Convention.

201. Tout comme la persistance des conflits dits régionaux, les difficultés économiques dans lesquelles se débattent les pays en développement constituent un sujet de vive préoccupation quant à l'avenir de la paix et de la sécurité internationales. La reprise timide observée dans certains pays industrialisés n'a ni remis l'ordre dans les marchés monétaires et financiers, ni jugulé les fluctuations insensées des taux de change, ni ramené les taux d'intérêt à des niveaux supportables. Les prix des matières premières ont repris leur courbe descendante et les termes de l'échange ont continué à se détériorer et les démons du protectionnisme se sont réveillés.

202. Lorsque la crise s'est installée, les pays du tiers monde ont été invités à opérer des ajustements économiques, et la plupart d'entre eux l'ont fait avec courage et lucidité, mais leurs sacrifices n'ont pas été

pour autant payés de retour. Comment, en effet, rétablir les conditions d'une reprise économique saine et durable alors que l'environnement international ne s'y prête pas, que les maigres accroissements des exportations sont absorbés par les charges écrasantes de la dette, que les flux réels de capitaux vers les pays en développement n'ont jamais été aussi faibles, que les mesures dites "d'austérité" ont accru les tensions sociales internes et que demeurent des problèmes structurels hérités d'une longue période de colonisation ? Si l'on y ajoute les effets des cataclysmes de tous genres, les raisons d'espérer et surtout de persévérer sont bien minces.

203. Certes, nous observons par moments des signes d'encouragement. La communauté internationale semble avoir pris conscience des drames que vivent quotidiennement nos pays. L'Afrique, classée au plus bas de l'échelle du développement, retient l'attention des organismes d'assistance; les programmes d'action ne manquent pas, les aides dites d'urgence se multiplient.

204. Sans méconnaître la nécessité de ces mesures, nous ne saurions assez souligner, comme l'a fait d'ailleurs le Mémoire spécial sur la crise économique et social en Afrique adopté par la Conférence des ministres de la Commission économique pour l'Afrique⁷, l'importance de l'élaboration, au niveau de l'Organisation, d'un cadre général d'action cohérente et concertée, en vue du redressement et de la revitalisation des économies africaines. Simultanément, il nous faut aborder d'une manière globale le problème de l'endettement, qui ne peut être dissocié de celui des taux d'intérêt.

205. En effet, si les pays industrialisés se refusent à prendre les mesures nécessaires ou s'avouent impuissants à ramener les taux à des niveaux plus supportables, au moins devraient-ils accepter que les effets en soient atténués pour les pays en développement. Les uns et les autres, nous devrions faire preuve de réalisme. Par réalisme, nous pouvons imaginer des mécanismes préservant à la fois les intérêts des créanciers et des débiteurs, en établissant, par exemple, un lien entre le service de la dette et le niveau des recettes d'exportations. Ce qui aurait pour effet la révision de certaines règles appliquées par le Club de Paris. Par réalisme, nous devons aussi reconnaître que les pays développés peuvent encore trouver leur avantage dans l'accroissement des flux d'aide au développement vers les pays les moins favorisés. Par réalisme encore, nous devons admettre que les conditions dont sont assortis les concours des organismes de Bretton Woods aboutissent souvent à des résultats contraires à ceux recherchés. Par réalisme enfin, nous ne devons pas nous cacher le caractère asymétrique et inéquitable du processus d'ajustement et de surveillance multilatérale.

206. Ces quelques réflexions ne doivent pas occulter l'importance de la coopération Sud-Sud. Dans ce contexte, nous aimerions rappeler la proposition de la République démocratique de Madagascar relative à la création des fonds de développement et de stabilisation des prix des matières premières. Cinq ans après sa présentation, cette proposition conserve plus que jamais sa pertinence et son actualité, car, loin de vouloir se substituer arbitrairement aux organismes monétaires et financiers internationaux, les méca-

nismes proposés en constituent un complément et représentent la contribution du Sud à la réforme indispensable du système existant. Une conférence au sommet des pays du tiers monde sur les questions économiques nous permettra certainement d'approfondir ensemble nos engagements vis-à-vis de la coopération Sud-Sud.

207. La solution de nos problèmes économiques reste d'abord et avant tout la responsabilité de chaque pays et de chaque gouvernement. Pour notre part, malgré le coût politique, économique et social des programmes d'ajustement, nous avons pris d'importantes mesures de redressement, lesquelles ont permis d'obtenir des résultats encourageants : réduction du déficit budgétaire, accroissement du produit intérieur brut, amélioration de la balance courante et de la balance commerciale.

208. L'analyse du comportement des Etats aux Nations Unies révèle que certains conçoivent l'Organisation comme une simple idée, une abstraction, et lui dénie un rôle dans la promotion de relations internationales harmonieuses. Mais, paradoxe confinant à la contradiction, ceux-là mêmes qui contestent ainsi un rôle institutionnel aux Nations Unies accordent une importance disproportionnée aux votes exprimés au lieu de les considérer, s'ils sont logiques avec eux-mêmes, comme ayant une valeur purement indicative face à une situation donnée. D'autres, au contraire, se défont du caractère essentiellement évanescent des idées et luttent pour conférer à l'Organisation un rôle positif de vigilance, de contrôle, de reflet de la conscience internationale, pour en faire véritablement une assemblée des peuples, un lieu privilégié d'échange d'idées, de confrontation de vues entre nations.

209. Notre position sur toutes les questions débattues aux Nations Unies obéit aux principes de souveraineté, de respect mutuel et de non-ingérence. Nous respectons la diversité des opinions et les divergences d'intérêts qui se manifestent dans cette enceinte. Nous comprenons qu'un pays puisse, sans pour autant nous être hostile, y adopter une conduite différente de la nôtre, car il agit hors du contexte bilatéral, en vertu de ses propres principes, de ses engagements particuliers et de priorités spécifiques.

210. Membre du Mouvement des pays non alignés, nous restons fidèles à nous-mêmes par notre refus de devenir un pion dans la confrontation Est-Ouest. Notre ferme adhésion au multilatéralisme et à l'internationalisme traduit notre fidélité aux principes et objectifs de la Charte des Nations Unies, et nous partageons les vues et préoccupations exprimées à ce sujet par le Secrétaire général. En dernière analyse, la finalité de l'Organisation des Nations Unies, telle qu'elle résulte des dispositions de la Charte, n'est pas d'offrir un forum commode pour vider les querelles entre Etats Membres ou cristalliser leurs dissensions, mais plutôt de nous amener à avoir cette nécessaire volonté commune de répondre à l'aspiration fondamentale de chacun de nos peuples à un monde de paix, de sécurité et de justice. Pour notre part, nous assurons quiconque partage ces vues de notre disponibilité et de notre engagement à relever ce défi.

211. L'année prochaine, nous célébrerons le quarantième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies. Nous devons marquer cet événement en faisant de l'Organisation le symbole d'espoir d'une humanité angoissée qu'une technologie mal contrôlée place sous la menace d'un brusque anéantissement, symbole d'un monde meilleur où l'homme, ayant enfin recouvré sa dignité, pourra se consacrer davantage au service du bien commun, c'est-à-dire à celui des peuples, symbole d'une véritable corresponsabilité des nations, œuvrant ensemble pour les causes les plus nobles.

La séance est levée à 13 h 10.

NOTES

¹ Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-huitième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1983, document S/16041, annexe.

² Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingtième session, Annexes, point 105 de l'ordre du jour, document A/5975.

³ Pour le texte, voir résolution 38/40, par. 1.

⁴ Documents officiels de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, vol. XVII (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.84.V.3), document A/CONF.62/122.

⁵ *Ibid.*, document A/CONF.62/121, annexe I.

⁶ E/1984/66.

⁷ E/1984/110, annexe.